



## **DOLLARAMA INC.**

### **RAPPORT DE GESTION**

#### **Exercice clos le 29 janvier 2017**

**Le 30 mars 2017**

*Le présent rapport de gestion, daté du 30 mars 2017, vise à aider les lecteurs à comprendre le contexte commercial, les stratégies, la performance et les facteurs de risque de Dollarama inc. (les termes « Dollarama », « Société », « nous », « notre » et « nos » font référence à la Société prise collectivement avec ses filiales consolidées). Le présent rapport de gestion présente au lecteur une analyse des résultats financiers de la Société, tels qu'ils sont perçus par la direction, pour le quatrième trimestre et l'exercice clos le 29 janvier 2017. Ce rapport de gestion doit être lu conjointement avec les états financiers consolidés audités annuels de la Société et les notes annexes pour l'exercice 2017 (tel qu'il est défini ci-après).*

*Sauf indication contraire et telles qu'elles figurent aux présentes, toutes les informations financières contenues dans le présent rapport de gestion et dans les états financiers consolidés audités annuels de la Société pour l'exercice 2017 (tel qu'il est défini ci-après) ont été préparées conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (« PCGR »), tels qu'ils sont établis à la Partie I du Manuel de CPA Canada – Comptabilité, laquelle inclut les Normes internationales d'information financière (« IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).*

*La Société est gérée sur la base d'un seul secteur à présenter, et sa monnaie de fonctionnement et de présentation est le dollar canadien.*

#### **Périodes comptables**

Dans le présent rapport, « exercice 2015 » désigne l'exercice de la Société clos le 1<sup>er</sup> février 2015, « exercice 2016 » désigne l'exercice de la Société clos le 31 janvier 2016, « exercice 2017 » désigne l'exercice de la Société clos le 29 janvier 2017 et « exercice 2018 » désigne l'exercice de la Société qui sera clos le 28 janvier 2018.

L'exercice de la Société se termine le dimanche dont la date est la plus proche du 31 janvier et comporte habituellement 52 semaines.

### **Énoncés prospectifs**

Certains énoncés prospectifs que contient le présent rapport de gestion portent sur nos intentions, nos attentes et nos projets actuels et futurs, nos résultats, notre degré d'activité, notre rendement, nos objectifs, nos réalisations ou tout autre événement ou fait nouveau à venir. Les termes « pouvoir », « s'attendre à », « planifier », « prévoir », « tendances », « indications », « anticiper », « croire », « estimer », « probables », « éventuels » ou « potentiels », ou des variantes de ces termes ou autres formulations semblables, visent à signaler des énoncés prospectifs. Dans le présent rapport de gestion, les énoncés prospectifs spécifiques incluent, sans toutefois s'y limiter, les énoncés portant sur :

- les attentes relatives au nombre net de nouveaux magasins ouverts et aux dépenses d'investissement générales;
- les attentes relatives à une marge brute durable;
- les hausses générales des frais d'administration et des frais d'occupation;
- les attentes à l'égard des frais généraux, frais d'administration et charges d'exploitation des magasins en pourcentage des ventes;
- la situation de trésorerie de la Société;
- l'effet d'accroissement de valeur potentiel lié à l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

Les énoncés prospectifs sont fondés sur les plus récentes informations à notre disposition ainsi que sur des estimations et hypothèses qui concernent, entre autres choses, la conjoncture économique et le cadre concurrentiel du secteur de la vente au détail au Canada et que nous avons formulées à la lumière de notre expérience et de notre perception des tendances historiques, la conjoncture actuelle et l'évolution prévue dans l'avenir, ainsi que d'autres facteurs que nous croyons pertinents et raisonnables dans les circonstances, mais rien ne garantit que ces estimations et hypothèses s'avéreront exactes. Plusieurs facteurs pourraient faire en sorte que les résultats, le degré d'activité, les réalisations ou le rendement réels, ou les événements ou faits futurs, diffèrent de manière significative de ceux exprimés de façon implicite ou explicite dans les énoncés prospectifs, notamment, sans s'y limiter, les facteurs suivants, lesquels sont décrits plus en détail à la rubrique « Risques et incertitudes » du présent rapport de gestion : augmentations futures des charges d'exploitation et du coût des marchandises, incapacité de maintenir une gamme de produits et de nous réapprovisionner en marchandises, augmentation des coûts ou interruption du flux de marchandises importées, incapacité de maintenir notre image de marque et notre réputation, perturbation dans le réseau de distribution, freintes de stocks, incapacité de renouveler les baux de nos magasins, de nos entrepôts, de notre centre de distribution et de notre siège social à des conditions favorables, incapacité d'obtenir de la capacité supplémentaire pour les entrepôts et le centre de distribution en temps opportun, caractère saisonnier, acceptation par le marché des marques maison, incapacité de protéger les marques de commerce et autres droits exclusifs, fluctuations du taux de change, pertes potentielles associées à l'utilisation d'instruments financiers dérivés, niveau d'endettement et incapacité de générer des flux de trésorerie suffisants pour assurer le service de la dette, modification de la solvabilité et de la notation et hausse potentielle du coût du capital, risque de taux d'intérêt relatif à notre dette à taux d'intérêt variable, concurrence dans le secteur de la vente au détail, conjoncture générale de l'économie, départ de hauts dirigeants, incapacité d'attirer et de conserver des employés compétents, interruptions des systèmes de technologies de l'information, incapacité de protéger les systèmes contre les attaques informatiques, impossibilité de réaliser la stratégie de croissance avec succès, structure de société de portefeuille, conditions météorologiques défavorables, catastrophes naturelles et perturbations géopolitiques, coûts inattendus liés aux programmes d'assurance actuels, réclamations en responsabilité du fait des produits et rappels de produits, litiges et conformité sur les plans réglementaire et environnemental.

Ces éléments ne sont pas censés représenter une liste exhaustive des facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur nous; toutefois, ils devraient être étudiés attentivement. Les énoncés prospectifs ont pour but de fournir au lecteur une description des attentes de la direction au sujet de la performance financière de la Société et ils peuvent ne pas être pertinents à d'autres fins; les lecteurs ne devraient pas se fier indûment aux énoncés prospectifs figurant aux présentes. En outre, sauf indication contraire, les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion visent à décrire nos attentes en date du 30 mars 2017, et nous n'avons pas l'intention et déclinons toute obligation d'actualiser ou de réviser ces énoncés prospectifs à la lumière de nouveaux éléments d'information ou d'événements futurs ou pour quelque autre motif, sauf si nous y sommes tenus en vertu de la loi. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion doivent être lus à la lumière de la présente mise en garde.

**Mesures conformes aux PCGR et mesures hors PCGR**

Le présent rapport de gestion ainsi que les états financiers consolidés audités annuels de la Société et les notes annexes pour l'exercice 2017 ont été établis conformément aux PCGR. Le présent rapport de gestion fait toutefois référence à certaines mesures hors PCGR. Les mesures hors PCGR utilisées par la Société sont les suivantes :

<b>BAIIA</b>	Représente le résultat d'exploitation plus la dotation aux amortissements.
<b>Marge du BAIIA</b>	Représente le BAIIA divisé par les ventes.
<b>Total de la dette</b>	Représente la somme de la dette à long terme (y compris l'intérêt à payer au titre de la partie courante) et d'autres dettes bancaires (le cas échéant).
<b>Dette nette</b>	Représente le total de la dette, moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie.
<b>Résultats non distribués ajustés</b>	Représente le déficit plus l'excédent i) du prix payé pour toutes les actions ordinaires rachetées dans le cadre des offres publiques de rachat dans le cours normal des activités de la Société entre la date d'établissement en juin 2012 et le 29 janvier 2017 sur ii) la valeur comptable de ces actions ordinaires.

Les mesures hors PCGR susmentionnées n'ont pas de signification normalisée prescrite par les PCGR et ne sont donc pas susceptibles de se prêter aux comparaisons avec des mesures similaires présentées par d'autres sociétés émettrices. Les mesures hors PCGR fournissent aux investisseurs une mesure supplémentaire de la performance opérationnelle et de la situation financière de la Société et mettent ainsi en évidence les tendances dans ses activités de base que les mesures conformes aux PCGR, à elles seules, ne permettraient pas nécessairement de faire ressortir. À l'exception des résultats non distribués ajustés, ces mesures servent à combler l'écart entre l'information financière à vocation externe selon les PCGR et l'information financière à vocation externe adaptée au secteur de la vente au détail, et elles ne sauraient être considérées isolément ni se substituer à des mesures de la performance financière calculées selon les PCGR. La direction a recours aux mesures hors PCGR pour faciliter les comparaisons de la performance opérationnelle et de la performance financière d'une période à l'autre, pour établir les budgets annuels, pour évaluer notre capacité de prendre en charge le service futur de notre dette, nos dépenses d'investissement et nos besoins en fonds de roulement, et pour évaluer la performance de la haute direction. La direction a recours au total de la dette et à la dette nette pour calculer le niveau d'endettement, la situation de trésorerie, les besoins en trésorerie futurs et les ratios d'endettement de la Société. Les résultats non distribués ajustés sont une mesure hors PCGR qui illustre les résultats non distribués sans l'incidence de l'excédent i) du prix payé pour toutes les actions ordinaires rachetées dans le cadre des offres publiques de rachat dans le cours normal des activités de la Société par rapport ii) à la valeur comptable de ces actions ordinaires. Nous pensons que les analystes en valeurs mobilières, les investisseurs et d'autres parties intéressées s'appuient fréquemment sur des mesures hors PCGR pour évaluer les émetteurs. Se reporter à la rubrique « Principales informations financières consolidées » du présent rapport de gestion pour consulter un rapprochement des mesures hors PCGR utilisées et présentées par la Société avec les mesures conformes aux PCGR les plus directement comparables.

**Faits nouveaux**

***Nombre cible de magasins à long terme***

En mars 2017, la Société a réalisé une étude visant à réévaluer le potentiel du marché pour les magasins Dollarama au Canada. Entre autres facteurs, l'étude a tenu compte des données sur le recensement et le revenu des ménages pour 2016 publiées au début de 2017, de la situation actuelle de la concurrence dans le secteur du commerce de détail dans tous les marchés canadiens, des taux de pénétration des magasins par habitant, du rendement des magasins comparables et des nouveaux magasins ainsi que de la période cible de remboursement du capital investi pour les nouveaux magasins. Les résultats de cette étude renforcent la confiance de la direction dans la capacité de la Société de poursuivre l'expansion de son réseau de magasins au-delà du seuil de 1 400 magasins annoncé préalablement, jusqu'à environ 1 700 magasins au cours des huit à dix prochaines années. L'effet de cannibalisation devrait s'accroître au fur et à mesure que le nombre total de magasins se rapproche de 1 700, mais la direction ne s'attend pas à ce que cela ait une incidence importante sur la période moyenne actuelle de remboursement du capital investi, qui est d'environ deux ans.

### *Acceptation des cartes de crédit*

Au début de 2016, Dollarama a lancé un projet pilote visant à évaluer la faisabilité de l'acceptation des cartes de crédit comme mode de paiement dans tous ses magasins et l'incidence que ce mode de paiement pourrait avoir. Dollarama a commencé à accepter les cartes de crédit dans ses magasins de la Colombie-Britannique en janvier 2016 et a par la suite étendu le projet pilote aux magasins situés en Alberta et au Nouveau-Brunswick. D'après les résultats du projet pilote d'un an, la Société a conclu que l'accroissement des ventes contrebalançait les coûts supplémentaires associés à l'acceptation des cartes de crédit comme mode de paiement. Bien que la Société prévoie une incidence financière neutre, ce mode de paiement supplémentaire offrira davantage de choix et de commodité aux clients. La Société prévoit accepter les cartes de crédit comme mode de paiement dans tous ses magasins au Canada au deuxième trimestre de l'exercice 2018.

### *Augmentation du dividende*

Le 30 mars 2017, la Société a annoncé que son conseil d'administration avait approuvé une augmentation de 10 % du dividende trimestriel à l'intention des porteurs de ses actions ordinaires, le faisant passer de 0,10 \$ par action ordinaire à 0,11 \$ par action ordinaire. Ce dividende trimestriel majoré sera versé le 3 mai 2017 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 21 avril 2017. Le dividende est désigné comme un « dividende déterminé » aux fins de l'impôt du Canada.

### *Émission de billets non garantis de premier rang à taux variable de série 2*

Le 16 mars 2017, la Société a émis des billets non garantis de premier rang à taux variable de série 2 venant à échéance le 16 mars 2020 (les « billets à taux variable de série 2 » et, collectivement avec les billets à taux variable de série 1, les « billets à taux variable ») à leur valeur nominale, pour un produit brut total de 225,0 M\$, dans le cadre d'un placement privé réalisé en vertu d'une dispense des exigences en matière de prospectus prévue par les lois sur les valeurs mobilières applicables. La Société a affecté le produit de ce placement au remboursement de l'encours de sa facilité de crédit (telle que décrite dans le présent rapport de gestion) et aux fins générales de l'entreprise. DBRS Limited (« DBRS ») a attribué une notation de BBB, avec tendance stable, aux billets à taux variable de série 2, lesquels portent intérêt à un taux équivalant au taux des acceptations bancaires de 3 mois (CDOR) majoré de 59 points de base (ou 0,59 %), établi trimestriellement le 16<sup>e</sup> jour de mars, juin, septembre et décembre de chaque année. L'intérêt est payable trimestriellement en trésorerie, à terme échu, sur la durée de trois ans le 16<sup>e</sup> jour de mars, juin, septembre et décembre de chaque année.

### *Offre publique de rachat dans le cours normal des activités*

Dans le cadre de l'offre de rachat dans le cours normal des activités de 2016-2017, la Société a établi le 10 janvier 2017 un programme de rachat d'actions spécifique avec un tiers en vue du rachat d'actions ordinaires par voie de rachats quotidiens, sous réserve des conditions d'une ordonnance de dispense des règles sur les offres publiques de rachat délivrée par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario. Le prix que la Société a payé pour les actions ordinaires a été négocié par la Société et le tiers, et représente un escompte par rapport au cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires sur les marchés canadiens à la date de chaque achat. Un total de 1 120 040 actions ordinaires ont été rachetées dans le cadre de ce programme spécifique, soit la totalité des actions ordinaires rendues disponibles par le tiers, pour un prix d'achat global de 110,4 M\$. Le programme a officiellement pris fin le 13 mars 2017.

### **Aperçu**

#### *Nos activités*

Au 29 janvier 2017, nous exploitons 1 095 magasins au Canada, et nous continuons d'étendre notre réseau partout au pays. Nos magasins ont une superficie moyenne de 10 023 pieds carrés, et ils proposent un vaste éventail de produits de consommation courante, de marchandises générales et d'articles saisonniers, notamment des articles de marque maison et de marques nationales, à prix attractifs. Notre marchandise est vendue soit individuellement, soit en lots, à des prix fixes d'au plus 4,00 \$. Tous les magasins appartiennent à la Société et sont exploités par celle-ci, ce qui permet d'offrir une expérience de magasinage uniforme. Pratiquement tous les magasins sont situés dans des endroits achalandés comme des galeries marchandes et des centres commerciaux, que ce soit dans des régions métropolitaines, dans des villes de taille moyenne ou dans des petites villes.

Notre stratégie consiste à faire progresser les ventes, le résultat net et les flux de trésorerie en offrant un grand éventail d'articles d'usage courant à prix attractifs à une large clientèle. Nous visons à maintenir et à améliorer continuellement l'efficacité de nos activités.

***Faits saillants du quatrième trimestre de l'exercice 2017***

Comparativement au quatrième trimestre de l'exercice 2016 :

- les ventes ont augmenté de 11,5 % pour s'établir à 854,5 M\$;
- les ventes des magasins comparables<sup>1)</sup> ont progressé de 5,8 %, en sus d'une croissance de 7,9 % au trimestre correspondant de l'exercice précédent;
- la marge brute<sup>1)</sup> s'est établie à 41,4 % des ventes, comparativement à 40,8 % des ventes;
- le BAIIA<sup>1)</sup> s'est accru de 19,1 % pour s'établir à 226,2 M\$, soit 26,5 % des ventes, comparativement à 24,8 % des ventes;
- le résultat d'exploitation a augmenté de 19,1 % et s'est chiffré à 210,7 M\$, soit 24,7 % des ventes, comparativement à 23,1 % des ventes;
- le résultat net dilué par action ordinaire a augmenté de 24,0 %, passant de 1,00 \$ à 1,24 \$.

Au quatrième trimestre de l'exercice 2017, la Société a ouvert un nombre net de 26 nouveaux magasins, contre un nombre net de 25 nouveaux magasins au cours de la période correspondante de l'exercice 2016.

***Faits saillants de l'exercice 2017***

Comparativement à l'exercice 2016 :

- les ventes ont augmenté de 11,8 % pour s'établir à 2 963,2 M\$;
- les ventes des magasins comparables<sup>1)</sup> ont progressé de 5,8 %, en sus d'une croissance de 7,3 % à l'exercice précédent;
- la marge brute<sup>1)</sup> s'est établie à 39,2 % des ventes, comparativement à 39,0 % des ventes;
- le BAIIA<sup>1)</sup> s'est accru de 17,7 % pour s'établir à 703,3 M\$, soit 23,7 % des ventes, comparativement à 22,5 % des ventes;
- le résultat d'exploitation a augmenté de 17,5 % et s'est chiffré à 645,5 M\$, soit 21,8 % des ventes, comparativement à 20,7 % des ventes;
- le résultat net dilué par action ordinaire a augmenté de 23,7 %, passant de 3,00 \$ à 3,71 \$.

Au cours de l'exercice 2017, la Société a ouvert un nombre net de 65 nouveaux magasins, ce qui se situe dans la fourchette prévisionnelle confirmée par la direction en décembre 2016, comparativement à un nombre net de 75 nouveaux magasins à l'exercice 2016.

Au cours de l'exercice 2017, la Société a racheté, aux fins d'annulation dans le cadre d'offres publiques de rachat successives dans le cours normal des activités, un total de 7 420 168 actions ordinaires, à un prix moyen pondéré de 95,07 \$ l'action ordinaire, pour une contrepartie en trésorerie totalisant 705,4 M\$. La direction s'attend à ce que le rachat d'actions favorise l'accroissement de la valeur pour les actionnaires.

**Perspectives**

Le communiqué de presse daté du 30 mars 2017, dans sa rubrique « Perspectives », présente les prévisions mises à jour de la direction à l'égard des perspectives générales de la Société pour l'exercice 2018 ainsi qu'un résumé de la performance de la Société par rapport aux prévisions pour l'exercice 2017. Il est accessible sur SEDAR à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com) et sur le site web de la Société à l'adresse [www.dollarama.com](http://www.dollarama.com).

---

<sup>1)</sup> Le lecteur est prié de se reporter aux notes de la rubrique « Principales informations financières consolidées » du présent rapport de gestion pour obtenir la définition de ces éléments et, s'il y a lieu, un rapprochement avec la mesure conforme aux PCGR la plus directement comparable.

## **Éléments ayant une incidence sur nos résultats d'exploitation**

### ***Ventes***

La Société comptabilise les produits des activités ordinaires tirés de la vente de produits ou de la prestation de services lorsqu'ils sont reçus.

Toutes les ventes sont fermes. Les produits des activités ordinaires sont présentés après déduction des taxes de vente, des rabais et des remises. Les cartes-cadeaux vendues sont comptabilisées à titre de passif et le produit des activités ordinaires s'y rattachant est comptabilisé lorsque les cartes-cadeaux sont échangées.

La Société peut conclure des ententes avec des tiers en vue de la vente de produits à des clients. Lorsque la Société agit pour son propre compte, elle comptabilise les produits des activités ordinaires selon les montants facturés aux clients. Lorsqu'elle agit à un autre titre, la Société comptabilise le montant net qu'elle conserve en tant que produit des activités ordinaires.

Nos ventes se composent des ventes des magasins comparables et des ventes des nouveaux magasins ainsi que des ventes à des tiers. Les ventes des magasins comparables sont définies comme étant celles des magasins ouverts depuis au moins 13 mois complets par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, y compris les magasins délocalisés et agrandis.

Les principaux moteurs des ventes des magasins comparables sont les variations du nombre de transactions et du montant moyen des transactions. Pour accroître les ventes des magasins comparables, nous mettons l'accent sur une offre de marchandises de qualité et diversifiées à des prix attrayants dans des magasins bien aménagés, uniformes et faciles d'accès.

Par le passé, nous avons enregistré les ventes les plus importantes au quatrième trimestre, la plus grande proportion des ventes étant réalisée en décembre. En général, notre chiffre d'affaires augmente également en prévision de fêtes comme Pâques, la Saint-Patrick, la Saint-Valentin et l'Halloween, mais nos ventes ne subissent autrement que de légères variations saisonnières, et nous prévoyons que cette tendance se maintiendra. Se reporter à la rubrique du présent rapport de gestion intitulée « Risques et incertitudes » pour une analyse des risques associés au caractère saisonnier des ventes.

### ***Coût des produits vendus***

Le coût des produits vendus comprend principalement le coût des stocks de marchandises, les frais d'occupation des magasins et les frais de transport (variables et proportionnels aux volumes de nos ventes) ainsi que les charges d'exploitation des entrepôts et du centre de distribution. Le cas échéant, nous constatons les ristournes accordées par les fournisseurs en fonction du volume de nos achats au moment où elles sont accordées. Ces ristournes sont comptabilisées en réduction du coût des marchandises achetées, ce qui a pour effet de réduire le coût des produits vendus.

Bien que les hausses des coûts puissent avoir une incidence défavorable sur nos activités, notre grille de prix multiples nous procure une certaine marge de manœuvre pour composer rapidement avec la hausse des coûts. Nous arrivons habituellement à réduire le coût des produits vendus en nous approvisionnant davantage auprès de fournisseurs étrangers à bas prix. Pour l'exercice 2017, nos achats effectués directement auprès de fournisseurs étrangers représentaient 53 % de nos achats (56 % pour l'exercice 2016). Bien que nous continuions de nous approvisionner majoritairement en Chine, nous achetons aussi des produits provenant de plus de 28 pays différents.

Comme la Société achète des marchandises libellées en devises autres que le dollar canadien, le coût des produits vendus fluctue en fonction du cours de certaines devises par rapport au dollar canadien. Plus particulièrement, la majeure partie de nos produits importés proviennent de Chine et sont payés en dollars américains. Par conséquent, le coût des produits vendus est sensible aux fluctuations du renminbi chinois par rapport au dollar américain et à celles du dollar américain par rapport au dollar canadien.

Bien que nous concluions des contrats de change à terme en vue de couvrir une partie importante de notre exposition aux fluctuations du dollar américain par rapport au dollar canadien, généralement de 9 à 12 mois d'avance, nous ne réalisons aucune opération de couverture relativement aux fluctuations du renminbi chinois par rapport au dollar américain.

Les frais de livraison et de transport, y compris les suppléments imposés par les gouvernements provinciaux, constituent également une composante importante du coût des produits vendus. Lorsque le prix du carburant fluctue, les frais de livraison et de transport augmentent ou diminuent, selon le cas, parce que les transporteurs répercutent généralement une partie de cette fluctuation sur les tarifs imposés aux usagers, cette répercussion n'étant habituellement pas visible aussi rapidement, ni complète, dans le cas d'une diminution. Étant donné la grande volatilité du prix du carburant, il est difficile de prévoir les suppléments pour carburant que nous pourrions nous voir imposer par nos transporteurs.

Les frais d'occupation se composent principalement des charges locatives des magasins, lesquelles ont généralement augmenté au Canada au fil des ans. Même si elle continue de ressentir une pression à l'égard des loyers dans certains marchés où la demande pour des emplacements de choix est forte ou les taux d'occupation sont bas, la direction estime qu'elle est généralement en mesure de négocier les modalités de ses baux à des conditions commerciales concurrentielles et ne prévoit pas de hausses significatives des taux à court et à moyen termes. Habituellement, les baux des magasins sont signés pour des durées de dix ans, avec option de reconduction pour une ou plusieurs périodes additionnelles de cinq ans.

Nous nous efforçons de maintenir une marge brute durable à un niveau qui, à notre avis, nous permet d'atteindre un équilibre sain entre la maximisation du rendement pour les actionnaires et l'offre d'une valeur attrayante pour nos clients. La marge brute varie d'un trimestre à l'autre par suite des variations des marges sur les produits, puisque nous renouvelons environ 25 % à 30 % de notre offre annuellement, ou par suite des variations des frais de logistique et de transport, entre autres facteurs. L'objectif demeure de gérer activement la marge brute afin de continuer de proposer une valeur attrayante visant à stimuler une croissance des ventes continue.

#### ***Frais généraux, frais d'administration et charges d'exploitation des magasins***

Les frais généraux, frais d'administration et charges d'exploitation des magasins (les « frais généraux ») sont composés des coûts de la main-d'œuvre, qui sont essentiellement variables et proportionnels aux volumes de nos ventes, ainsi que des coûts de l'entretien des magasins, des salaires et des charges sociales des employés du siège social et des membres de l'équipe de direction des magasins, des charges d'administration des bureaux, des honoraires et d'autres charges connexes, qui sont tous essentiellement fixes. Bien que le salaire horaire moyen de nos employés des magasins soit plus élevé que le salaire minimum réglementaire, une augmentation de ce dernier pourrait avoir une incidence considérable sur les charges salariales, à moins que cette incidence ne soit contrebalancée par un gain de productivité et d'autres réductions de coûts. Nous prévoyons que les frais d'administration augmenteront à mesure que nous continuerons d'étendre notre infrastructure pour répondre aux besoins créés par la croissance de la Société.

#### ***Facteurs économiques et facteurs propres au secteur ayant une incidence sur la Société***

Nous exerçons nos activités dans le secteur de la vente au détail à bas prix, secteur extrêmement concurrentiel sur le plan des prix, de l'emplacement des magasins, de la qualité de la marchandise, de la gamme de produits et de leur présentation, de la régularité des stocks et du service à la clientèle. Nous livrons concurrence à d'autres magasins à un dollar, mais aussi et encore davantage, aux magasins à prix modiques et à escompte, aux dépanneurs et aux grandes surfaces au Canada. Bon nombre d'entre eux exploitent des magasins dans les secteurs où nous sommes aussi présents, offrent des produits essentiellement similaires à ceux que nous offrons à même leur offre globale et consacrent des efforts importants à la publicité et au marketing. En outre, nous livrons concurrence à certaines autres entreprises pour les meilleurs emplacements où installer nos magasins et pour attirer et conserver un personnel compétent.

Nous prévoyons que certains facteurs, dont ceux décrits ci-après, mais sans s'y limiter, continueront d'exercer une pression sur l'environnement dans lequel nous exerçons nos activités : le coût des marchandises, les variations des taux de change, l'instabilité économique à l'échelle mondiale, le niveau d'endettement des consommateurs et leurs tendances d'achat, la conjoncture économique, les taux d'intérêt, le prix du carburant, les coûts des services publics, les conditions météorologiques, la volatilité du marché, les préférences des consommateurs, le taux de chômage, le coût de la main-d'œuvre, l'inflation, les catastrophes, la concurrence et le coût de l'assurance. Un des facteurs qui influe à la fois sur le consommateur et sur l'entreprise est le cours du pétrole. D'une part, une hausse du cours du pétrole pourrait entraîner une réduction des dépenses des consommateurs et une augmentation des coûts liés au transport pour l'entreprise. D'autre part, un recul important et soutenu du cours du pétrole pourrait faire baisser les coûts du transport, mais pourrait également avoir un effet négatif sur les dépenses des consommateurs du fait de pertes d'emplois dans certains secteurs ou marchés géographiques.

**Principales informations financières consolidées**

Les tableaux ci-dessous présentent les principales informations financières pour les périodes indiquées. Les principales informations financières consolidées au 29 janvier 2017, au 31 janvier 2016 et au 1<sup>er</sup> février 2015 ont été tirées de nos états financiers consolidés audités et des notes annexes.

(en milliers de dollars et d'actions, sauf les montants par action)	Périodes de 13 semaines closes		Périodes de 52 semaines closes		
	29 janvier 2017	31 janvier 2016	29 janvier 2017	31 janvier 2016	1 <sup>er</sup> février 2015
<b>Données sur le résultat</b>					
Ventes	854 531	766 476	2 963 219	2 650 327	2 330 805
Coût des produits vendus	501 156	453 526	1 801 935	1 617 051	1 471 257
Profit brut	353 375	312 950	1 161 284	1 033 276	859 548
Frais généraux	127 166	123 075	458 026	435 816	398 678
Dotations aux amortissements	15 549	12 945	57 748	48 085	38 309
Résultat d'exploitation	210 660	176 930	645 510	549 375	422 561
Coûts de financement	10 643	6 043	33 083	21 395	19 956
Résultat avant impôt	200 017	170 887	612 427	527 980	402 605
Impôt sur le résultat	53 943	46 067	166 791	142 834	107 195
Résultat net	146 074	124 820	445 636	385 146	295 410
Résultat net de base par action ordinaire	1,25 \$	1,01 \$	3,75 \$	3,03 \$	2,22 \$
Résultat net dilué par action ordinaire	1,24 \$	1,00 \$	3,71 \$	3,00 \$	2,21 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période :					
De base	116 400	123 875	118 998	127 271	133 338
Dilué	117 664	125 081	120 243	128 420	133 956
<b>Autres données</b>					
Croissance des ventes d'un exercice à l'autre	11,5 %	14,6 %	11,8 %	13,7 %	12,9 %
Croissance des ventes des magasins comparables <sup>1)</sup>	5,8 %	7,9 %	5,8 %	7,3 %	5,7 %
Marge brute <sup>2)</sup>	41,4 %	40,8 %	39,2 %	39,0 %	36,9 %
Frais généraux en pourcentage des ventes <sup>2)</sup>	14,9 %	16,1 %	15,5 %	16,4 %	17,1 %
BAIIA <sup>3)</sup>	226 209	189 875	703 258	597 460	460 870
Marge d'exploitation <sup>2)</sup>	24,7 %	23,1 %	21,8 %	20,7 %	18,1 %
Dépenses d'investissement	37 450	31 334	166 214	94 430	84 939
Nombre de magasins <sup>4)</sup>	1 095	1 030	1 095	1 030	955
Superficie moyenne des magasins (en pieds carrés bruts) <sup>4)</sup>	10 023	9 942	10 023	9 942	9 913
Dividendes déclarés par action ordinaire	0,10 \$	0,09 \$	0,40 \$	0,36 \$	0,32 \$
<b>Aux</b>					
	29 janvier 2017	31 janvier 2016	29 janvier 2017	31 janvier 2016	1 <sup>er</sup> février 2015
	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Données tirées de l'état de la situation financière</b>					
Trésorerie et équivalents de trésorerie			62 015	59 178	40 203
Stocks de marchandises			465 715	470 195	408 919
Immobilisations corporelles			437 089	332 225	290 632
Total de l'actif			1 863 451	1 813 874	1 700 838
Total des passifs non courants			1 249 765	1 119 996	744 866
Total de la dette <sup>5)</sup>			1 333 643	928 376	568 846
Dette nette <sup>6)</sup>			1 271 628	869 198	528 643

**DOLLARAMA INC.**  
**RAPPORT DE GESTION**

Le 30 mars 2017

(en milliers de dollars)

	Périodes de 13 semaines closes		Périodes de 52 semaines closes		
	29 janvier 2017	31 janvier 2016	29 janvier 2017	31 janvier 2016	1 <sup>er</sup> février 2015
	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Le tableau suivant présente un rapprochement du résultat d'exploitation et du BAIIA :</b>					
Résultat d'exploitation	210 660	176 930	645 510	549 375	422 561
Ajouter la dotation aux amortissements	15 549	12 945	57 748	48 085	38 309
<b>BAIIA</b>	<b>226 209</b>	<b>189 875</b>	<b>703 258</b>	<b>597 460</b>	<b>460 870</b>
Marge du BAIIA <sup>3)</sup>	26,5 %	24,8 %	23,7 %	22,5 %	19,8 %

**Le tableau suivant présente un rapprochement du BAIIA et des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation :**

BAIIA	226 209	189 875	703 258	597 460	460 870
Coûts de financement (déduction faite de l'amortissement des frais d'émission de titres de créance)	(16 117)	(8 795)	(31 334)	(20 398)	(18 031)
Comptabilisation du profit (perte) réalisé sur les contrats de change à terme	(2 524)	(27 005)	(46 269)	(76 664)	14 130
Règlement en trésorerie du profit (perte) sur les contrats de change	(5 093)	22 588	16 108	97 920	(14 224)
Impôt exigible	(48 581)	(42 100)	(150 686)	(138 716)	(93 648)
Incitatifs à la location différés	1 685	1 434	6 020	4 811	4 078
Allocations reçues du propriétaire différées et frais de location différés	3 535	3 290	8 970	11 275	9 087
Comptabilisation des allocations reçues du propriétaire différées et des frais de location différés	(1 086)	(1 049)	(4 276)	(4 345)	(3 673)
Rémunération fondée sur des actions	1 757	1 485	6 932	6 114	5 387
Perte sur la sortie d'actifs	(350)	177	40	641	666
	159 435	139 900	508 763	478 098	364 642
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	42 930	69 596	(3 595)	(28 861)	(8 770)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, montant net</b>	<b>202 365</b>	<b>209 496</b>	<b>505 168</b>	<b>449 237</b>	<b>355 872</b>

**Le tableau suivant présente un rapprochement de la dette à long terme et du total de la dette :**

(en milliers de dollars)

	Aux		
	29 janvier 2017	31 janvier 2016	1 <sup>er</sup> février 2015
	\$	\$	\$
Billets non garantis de premier rang portant intérêt au taux annuel fixe de 2,337 %, payable en versements semestriels égaux, échéant le 22 juillet 2021 (les « billets à taux fixe à 2,337 % »)	525 000	-	-
Billets non garantis de premier rang portant intérêt au taux annuel fixe de 3,095 %, payable en versements semestriels égaux, échéant le 5 novembre 2018 (les « billets à taux fixe à 3,095 % » et, collectivement avec les billets à taux fixe à 2,337 %, les « billets à taux fixe »)	400 000	400 000	400 000
Billets non garantis de premier rang portant intérêt à un taux variable équivalant au taux des acceptations bancaires de 3 mois (CDOR) majoré de 54 points de base, payable trimestriellement, échéant le 16 mai 2017 (les « billets à taux variable de série 1 »)	274 834	274 834	150 000
Facilité de crédit renouvelable non garantie échéant le 14 décembre 2021 (la « facilité de crédit »)	130 000	250 000	15 000
Intérêt à payer sur les billets à taux variable de série 1 et les billets à taux fixe	3 809	3 542	3 846
<b>Total de la dette</b>	<b>1 333 643</b>	<b>928 376</b>	<b>568 846</b>

**Le tableau suivant présente un rapprochement du total de la dette et de la dette nette :**

(en milliers de dollars)

	Aux		
	29 janvier 2017	31 janvier 2016	1 <sup>er</sup> février 2015
	\$	\$	\$
Total de la dette	1 333 643	928 376	568 846
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(62 015)	(59 178)	(40 203)
<b>Dette nette</b>	<b>1 271 628</b>	<b>869 198</b>	<b>528 643</b>

**Le tableau suivant présente un rapprochement du déficit et des résultats non distribués ajustés :**

Déficit	(342 957)	(62 375)	196 112
Prix payé excédant la valeur comptable des actions ordinaires rachetées dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités	2 084 284	1 405 506	807 595
<b>Résultats non distribués ajustés<sup>7)</sup></b>	<b>1 741 327</b>	<b>1 343 131</b>	<b>1 003 707</b>

Le déficit au 29 janvier 2017 ne reflète pas une mauvaise performance opérationnelle ni une détérioration de celle-ci. Il découle du fait qu'une part importante de la contrepartie en trésorerie payée pour le rachat d'actions dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la Société est portée en diminution des résultats non distribués et que le cours du marché auquel les actions sont rachetées excède considérablement la valeur comptable de ces actions. En dépit de ce traitement comptable, la direction estime toujours que le rachat d'actions demeure une stratégie efficace pour créer de la valeur pour les actionnaires et constitue une utilisation appropriée des solides flux de trésorerie liés à l'exploitation de la Société.

- 1) La croissance des ventes des magasins comparables constitue une mesure de l'augmentation ou de la diminution, selon le cas, en pourcentage des ventes des magasins ouverts depuis au moins 13 mois d'exercice complets par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, y compris les magasins délocalisés et agrandis.
- 2) La marge brute correspond au profit brut divisé par les ventes. Les frais généraux en pourcentage des ventes correspondent aux frais généraux divisés par les ventes. La marge d'exploitation correspond au résultat d'exploitation divisé par les ventes.
- 3) Le BAIIA, une mesure hors PCGR, représente le résultat d'exploitation plus la dotation aux amortissements. La marge du BAIIA correspond au BAIIA divisé par les ventes.
- 4) À la fin de la période.
- 5) Le total de la dette, une mesure hors PCGR, représente la somme de la dette à long terme (y compris l'intérêt à payer au titre de la partie courante) et d'autres dettes bancaires (le cas échéant).
- 6) La dette nette, une mesure hors PCGR, représente le total de la dette, moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie.
- 7) Les résultats non distribués ajustés représentent le déficit plus l'excédent i) du prix payé pour toutes les actions ordinaires rachetées dans le cadre des offres publiques de rachat dans le cours normal des activités de la Société entre la date d'établissement en juin 2012 et le 29 janvier 2017 sur ii) la valeur comptable de ces actions ordinaires.

## Résultats d'exploitation

### Analyse des résultats du quatrième trimestre de l'exercice 2017

Suit un aperçu de notre performance financière pour le quatrième trimestre de l'exercice 2017 comparativement au quatrième trimestre de l'exercice 2016.

#### Ventes

Les ventes du quatrième trimestre de l'exercice 2017 ont augmenté de 11,5 % pour s'établir à 854,5 M\$, par rapport à 766,5 M\$ pour la période correspondante de l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique par les facteurs suivants : i) la croissance interne des ventes qui s'est poursuivie par suite de la progression de 5,8 % des ventes des magasins comparables, en sus de la progression de 7,9 % des ventes des magasins comparables au quatrième trimestre de l'exercice 2016, attribuable notamment à de solides ventes saisonnières, et ii) l'augmentation du nombre total de magasins au cours des 12 derniers mois, qui est passé de 1 030 en date du 31 janvier 2016 à 1 095 le 29 janvier 2017.

La progression des ventes des magasins comparables pour le quatrième trimestre de l'exercice 2017 est attribuable à une augmentation de 7,8 % du montant moyen des transactions et à une baisse de 1,9 % du nombre de transactions. La diminution du nombre de transactions s'explique principalement par le fait que le nombre de transactions pour le quatrième trimestre de l'exercice 2016 avait été particulièrement élevé, avec une augmentation de 4,2 %, et par une augmentation plus grande que prévu du montant moyen des transactions, de 7,8 %, pour le quatrième trimestre de l'exercice 2017.

Pour le trimestre, 64,3 % de nos ventes provenaient de produits vendus à plus de 1,25 \$, comparativement à 59,4 % au trimestre correspondant de l'exercice précédent. Le taux de pénétration des cartes de débit a également augmenté, 51,4 % des ventes ayant été réglées par cartes de débit contre 49,2 % pour la période correspondante de l'exercice précédent.

#### *Marge brute*

La marge brute s'est établie à 41,4 % des ventes pour le quatrième trimestre de 2017, comparativement à 40,8 % des ventes pour le quatrième trimestre de l'exercice 2016. Cette augmentation s'explique principalement par une légère hausse des marges sur les produits, par l'effet d'échelle positif de la solide progression des ventes des magasins comparables et par la baisse des frais de logistique en pourcentage des ventes.

#### *Frais généraux*

Les frais généraux pour le quatrième trimestre de l'exercice 2017 se sont élevés à 127,2 M\$, soit une augmentation de 3,3 % par rapport à 123,1 M\$ pour le quatrième trimestre de l'exercice 2016. Cette hausse résulte principalement de la croissance soutenue du nombre total de magasins.

Les frais généraux pour le quatrième trimestre de l'exercice 2017 ont représenté 14,9 % des ventes, comparativement à 16,1 % des ventes pour le quatrième trimestre de l'exercice 2016. L'amélioration de 1,2 % des frais généraux en pourcentage des ventes découle essentiellement des améliorations de la productivité du personnel des magasins, des mesures de réduction des coûts au niveau des magasins et de l'effet d'échelle positif de la solide progression des ventes des magasins comparables.

#### *Dotation aux amortissements*

La dotation aux amortissements a augmenté de 2,6 M\$, passant de 12,9 M\$ pour le quatrième trimestre de l'exercice 2016 à 15,5 M\$ pour le quatrième trimestre de l'exercice 2017, essentiellement en raison de l'amortissement des immobilisations corporelles des nouveaux magasins et de l'amortissement des investissements faits dans les projets de technologies de l'information. Les coûts comptabilisés relativement au nouvel entrepôt ne seront pas amortis avant le début de l'exercice 2018, moment où la direction considère que l'immeuble est essentiellement prêt à être utilisé.

#### *Coûts de financement*

Les coûts de financement ont augmenté de 4,6 M\$, passant de 6,0 M\$ pour le quatrième trimestre de l'exercice 2016 à 10,6 M\$ pour le quatrième trimestre de l'exercice 2017. Cette augmentation s'explique essentiellement par l'accroissement des emprunts sur la dette à long terme.

#### *Impôt sur le résultat*

L'impôt sur le résultat a augmenté de 7,8 M\$ en raison de la hausse du résultat net, passant de 46,1 M\$ pour le quatrième trimestre de l'exercice 2016 à 53,9 M\$ pour le quatrième trimestre de l'exercice 2017. Le taux d'imposition prescrit par la loi pour le quatrième trimestre de l'exercice 2017 et de l'exercice 2016 était, respectivement, de 27,0 % et de 26,8 %. L'augmentation nette du taux d'imposition prescrit par la loi découle d'augmentations de taux pratiquement en vigueur dans certaines provinces. Le taux d'imposition effectif de la Société pour le quatrième trimestre de l'exercice 2017 et celui de l'exercice 2016 a été de 27,0 %.

#### *Résultat net*

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2017, le résultat net a augmenté pour atteindre 146,1 M\$, soit 1,24 \$ par action ordinaire après dilution, contre 124,8 M\$, soit 1,00 \$ par action ordinaire après dilution, pour le quatrième trimestre de l'exercice 2016. Cette augmentation du résultat net est essentiellement attribuable à la hausse de 11,5 % des ventes et à la diminution des frais généraux en pourcentage des ventes. Le rachat d'actions dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités a également eu une incidence positive sur le résultat par action.

*Analyse des résultats de l'exercice 2017*

Suit un aperçu de notre performance financière pour l'exercice 2017 comparativement à l'exercice 2016.

*Ventes*

Les ventes de l'exercice 2017 ont augmenté de 11,8 % pour s'établir à 2 963,2 M\$, comparativement à 2 650,3 M\$ pour l'exercice 2016. Cette augmentation s'explique par les facteurs suivants : i) la croissance interne des ventes qui s'est poursuivie par suite de la progression de 5,8 % des ventes des magasins comparables, en sus de la progression de 7,3 % des ventes des magasins comparables à l'exercice 2016 et ii) l'augmentation du nombre total de magasins au cours des 12 derniers mois, qui est passé de 1 030 en date du 31 janvier 2016 à 1 095 au 29 janvier 2017.

La progression des ventes des magasins comparables pour l'exercice 2017 est attribuable à une augmentation de 5,5 % du montant moyen des transactions et à une hausse de 0,2 % du nombre de transactions. Nos nouveaux magasins, qui ne sont pas encore des magasins comparables, atteignent des ventes annuelles d'environ 2,1 M\$ au cours des deux premières années d'activités, et la période moyenne de remboursement du capital investi est d'environ deux ans.

Pour l'exercice 2017, 63,4 % de nos ventes provenaient de produits vendus à plus de 1,25 \$, comparativement à 58,7 % pour l'exercice 2016. Le taux de pénétration des cartes de débit a également augmenté, 49,2 % des ventes ayant été réglées par cartes de débit au cours de l'exercice 2017 contre 47,0 % pour l'exercice 2016.

*Marge brute*

La marge brute s'est établie à 39,2 % des ventes pour l'exercice 2017, comparativement à 39,0 % des ventes pour l'exercice 2016. Cette augmentation s'explique principalement par l'effet d'échelle positif de la solide progression des ventes des magasins comparables ainsi que par la légère baisse des frais de logistique en pourcentage des ventes.

La marge brute de l'exercice 2017 est de manière générale conforme aux prévisions faites par la direction en décembre 2016, se situant légèrement au-dessus de l'extrémité supérieure de la fourchette prévisionnelle. Se reporter à la rubrique « Perspectives » pour de plus amples informations sur les prévisions de la direction à l'égard de la marge brute pour l'exercice 2017.

*Frais généraux*

Les frais généraux pour l'exercice 2017 se sont élevés à 458,0 M\$, une augmentation de 5,1 % par rapport à 435,8 M\$ pour l'exercice 2016. Cette hausse résulte principalement de la croissance soutenue du nombre total de magasins.

Les frais généraux pour l'exercice 2017 ont représenté 15,5 % des ventes, ce qui correspond aux prévisions confirmées par la direction en décembre 2016, comparativement à 16,4 % des ventes pour l'exercice 2016. L'amélioration de 0,9 % des frais généraux en pourcentage des ventes découle essentiellement des améliorations de la productivité du personnel des magasins, des mesures de réduction des coûts au niveau des magasins et de l'effet d'échelle positif de la solide progression des ventes des magasins comparables. Se reporter à la rubrique « Perspectives » pour de plus amples informations sur les prévisions de la direction à l'égard des frais généraux en pourcentage des ventes pour l'exercice 2017.

*Dotation aux amortissements*

La dotation aux amortissements a augmenté de 9,6 M\$, passant de 48,1 M\$ pour l'exercice 2016 à 57,7 M\$ pour l'exercice 2017, essentiellement en raison de l'amortissement des immobilisations corporelles des nouveaux magasins et de l'amortissement des investissements faits dans les projets de technologies de l'information. Les coûts comptabilisés relativement au nouvel entrepôt ne seront pas amortis avant le début de l'exercice 2018, moment où la direction considère que l'immeuble est essentiellement prêt à être utilisé.

*Coûts de financement*

Les coûts de financement ont augmenté de 11,7 M\$, passant de 21,4 M\$ pour l'exercice 2016 à 33,1 M\$ pour l'exercice 2017. Cette augmentation s'explique essentiellement par l'accroissement des emprunts sur la dette à long terme.

*Impôt sur le résultat*

L'impôt sur le résultat a augmenté de 24,0 M\$ en raison de la hausse du résultat net, passant de 142,8 M\$ pour l'exercice 2016 à 166,8 M\$ pour l'exercice 2017. Le taux d'imposition prescrit par la loi pour l'exercice 2017 et l'exercice 2016 était, respectivement, de 27,0 % et de 26,8 %. L'augmentation nette du taux d'imposition prescrit par la loi découle d'augmentations de taux pratiquement en vigueur dans certaines provinces. Le taux d'imposition effectif de la Société pour l'exercice 2017 et l'exercice 2016 a été, respectivement, de 27,2 % et de 27,1 %.

*Résultat net*

Pour l'exercice 2017, le résultat net a augmenté pour atteindre 445,6 M\$, soit 3,71 \$ par action ordinaire après dilution, contre 385,1 M\$, soit 3,00 \$ par action ordinaire après dilution, pour l'exercice 2016. Cette augmentation du résultat net est essentiellement attribuable à la hausse de 11,8 % des ventes et à la diminution des frais généraux en pourcentage des ventes. Le rachat d'actions dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités a également eu une incidence positive sur le résultat par action.

**Sommaire des résultats trimestriels consolidés**

<i>(en milliers de dollars, sauf les montants par action)</i> Données tirées de l'état du résultat net	Exercice 2017				Exercice 2016			
	T4 \$	T3 \$	T2 \$	T1 \$	T4 \$	T3 \$	T2 \$	T1 \$
Ventes	854 531	738 708	728 968	641 012	766 476	664 491	653 290	566 070
Coût des produits vendus	501 156	447 239	449 391	404 149	453 526	398 537	402 708	362 280
Profit brut	353 375	291 469	279 577	236 863	312 950	265 954	250 582	203 790
Frais généraux	127 166	116 972	110 942	102 946	123 075	111 148	103 722	97 871
Dotation aux amortissements	15 549	14 666	14 006	13 527	12 945	12 214	11 775	11 151
Résultat d'exploitation	210 660	159 831	154 629	120 390	176 930	142 592	135 085	94 768
Coûts de financement	10 643	8 517	7 289	6 634	6 043	5 361	4 429	5 562
Résultat avant impôt	200 017	151 314	147 340	113 756	170 887	137 231	130 656	89 206
Impôt sur le résultat	53 943	41 256	40 988	30 604	46 067	37 155	35 186	24 426
Résultat net	146 074	110 058	106 352	83 152	124 820	100 076	95 470	64 780
<b>Résultat net par action ordinaire</b>								
De base	1,25 \$	0,93 \$	0,89 \$	0,68 \$	1,01 \$	0,79 \$	0,74 \$	0,50 \$
Dilué	1,24 \$	0,92 \$	0,88 \$	0,68 \$	1,00 \$	0,78 \$	0,74 \$	0,50 \$

Dans le passé, nous avons enregistré notre chiffre d'affaires le plus faible au premier trimestre et notre chiffre d'affaires le plus élevé au quatrième trimestre, la plus grande proportion des ventes étant réalisées en décembre. En général, notre chiffre d'affaires augmente également en prévision de fêtes comme Pâques, la Saint-Patrick, la Saint-Valentin et l'Halloween, mais nos ventes ne subissent autrement que de légères variations saisonnières, et nous prévoyons que cette tendance se maintiendra. La survenance de conditions météorologiques inhabituellement défavorables qui perturbent nos activités commerciales ou d'exploitation pendant une période de pointe comme la période des Fêtes ou d'autres fêtes importantes pourrait avoir un effet défavorable sur notre réseau de distribution et sur l'achalandage de nos magasins et, de ce fait, avoir des conséquences défavorables significatives sur nos activités et nos résultats financiers.

**Situation de trésorerie et ressources en capital**

**Flux de trésorerie pour les quatrièmes trimestres clos**

<i>(en milliers de dollars)</i>	29 janvier 2017 \$	31 janvier 2016 \$	Variation \$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	202 365	209 495	(7 130)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(37 041)	(31 236)	(5 805)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(173 414)	(193 587)	20 173
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, montant net	(8 090)	(15 328)	7 238

*Flux de trésorerie – Activités d’exploitation*

Pour le quatrième trimestre de l’exercice 2017, les flux de trésorerie provenant des activités d’exploitation ont totalisé 202,4 M\$, comparativement à 209,5 M\$ pour le quatrième trimestre de l’exercice 2016. L’augmentation du résultat net au cours du trimestre a été annulée par une plus grande utilisation du fonds de roulement en raison du calendrier de certains paiements d’impôt et de hausses des stocks.

*Flux de trésorerie – Activités d’investissement*

Pour le quatrième trimestre de l’exercice 2017, les flux de trésorerie affectés aux activités d’investissement ont totalisé 37,0 M\$, comparativement à 31,2 M\$ pour le quatrième trimestre de l’exercice 2016. Cette hausse est principalement attribuable à des achats de matériel pour le nouvel entrepôt de Montréal, au Québec, et à des investissements dans du matériel informatique.

*Flux de trésorerie – Activités de financement*

Pour le quatrième trimestre de l’exercice 2017, les flux de trésorerie affectés aux activités de financement ont totalisé 173,4 M\$, contre 193,6 M\$ au quatrième trimestre de l’exercice 2016, ce qui s’explique par la diminution du nombre d’actions rachetées aux termes de l’offre publique de rachat dans le cours normal des activités au quatrième trimestre de l’exercice 2017 par rapport à la période correspondante de l’exercice précédent.

**Flux de trésorerie pour les exercices clos**

*(en milliers de dollars)*

	<b>29 janvier 2017 \$</b>	<b>31 janvier 2016 \$</b>	<b>Variation \$</b>
Flux de trésorerie liés aux activités d’exploitation	505 168	449 237	55 931
Flux de trésorerie liés aux activités d’investissement	(165 752)	(93 760)	(71 992)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(336 579)	(336 502)	(77)
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, montant net	<u>2 837</u>	<u>18 975</u>	<u>(16 138)</u>

*Flux de trésorerie – Activités d’exploitation*

Pour l’exercice 2017, les flux de trésorerie provenant des activités d’exploitation ont totalisé 505,2 M\$, comparativement à 449,2 M\$ pour l’exercice 2016. Cette augmentation est attribuable à la hausse du résultat net et à un usage moindre du fonds de roulement, comme en témoigne la diminution des niveaux des stocks, ainsi qu’à des écarts temporels dans le calendrier de paiement des charges d’exploitation normales et de l’impôt.

*Flux de trésorerie – Activités d’investissement*

Pour l’exercice 2017, les flux de trésorerie affectés aux activités d’investissement ont totalisé 165,8 M\$, comparativement à 93,8 M\$ pour l’exercice 2016. Cette hausse est principalement attribuable à l’acquisition du terrain et à la construction de l’entrepôt de Montréal, au Québec, ainsi qu’à des investissements dans du matériel informatique.

*Flux de trésorerie – Activités de financement*

Pour l’exercice 2017, les flux de trésorerie affectés aux activités de financement ont totalisé 336,6 M\$, comparativement à 336,5 M\$ pour l’exercice 2016.

**Dépenses d’investissement**

Pour le quatrième trimestre de l’exercice 2017, les dépenses d’investissement ont totalisé 37,5 M\$, comparativement à 31,3 M\$ pour le quatrième trimestre de l’exercice 2016.

Pour l'exercice 2017, les dépenses d'investissement ont totalisé 166,2 M\$, ce qui se situe dans la fourchette prévisionnelle confirmée par la direction en décembre 2016, comparativement à 94,4 M\$ pour l'exercice 2016. Les dépenses d'investissement ont augmenté essentiellement en raison de l'achat d'un terrain pour 22,1 M\$ et des coûts de construction de 45,8 M\$ liés au nouvel entrepôt. Les coûts comptabilisés de 33,3 M\$ relativement à l'immeuble et à la toiture commenceront à être amortis le 30 janvier 2017, moment où la direction considère que l'immeuble est essentiellement prêt à être utilisé. Le coût du rayonnage à palettes, des luminaires et d'autre matériel (notamment le matériel informatique et les logiciels) totalisant 12,5 M\$ sera reclassé dans le matériel des magasins et des entrepôts et le matériel informatique et les logiciels à compter du 30 janvier 2017, soit la date du début de l'amortissement.

Coûts liés au nouvel entrepôt non amortis :

(en milliers de dollars)

	<b>Coût \$</b>	<b>Date d'achèvement</b>	<b>Date du début de l'amortissement</b>	<b>Durée d'utilité</b>
Terrain	22 144	5 février 2016	s. o.	s. o.
Immeuble et toiture	33 295	29 janvier 2017	30 janvier 2017	20 à 50 ans
Matériel, matériel informatique et logiciels	12 484	En cours <sup>1)</sup>	30 janvier 2017	5 à 15 ans
<b>Total</b>	<b>67 923</b>			

<sup>1)</sup> Le montant de 12,5 M\$ se rapporte au matériel, au matériel informatique et aux logiciels acquis en date du 29 janvier 2017, éléments qui commenceront à être amortis à compter du 30 janvier 2017. Les nouveaux achats effectués au cours de l'exercice 2018 seront amortis au moment où la direction jugera qu'ils pourront commencer à être utilisés.

### **Ressources en capital**

La Société tire de ses activités d'exploitation des flux de trésorerie suffisants pour financer sa stratégie de croissance prévue, assurer le service de sa dette et verser des dividendes aux actionnaires. Au 29 janvier 2017, la Société disposait d'une trésorerie et d'équivalents de trésorerie totalisant 62,0 M\$, ainsi que d'un montant disponible de 369,2 M\$ aux termes de la facilité de crédit. Ces fonds disponibles procurent une plus grande souplesse de financement pour combler des besoins imprévus en matière de liquidités, s'il en est.

Notre capacité de payer le capital et les intérêts sur notre dette, de la refinancer, ou de générer des fonds suffisants pour financer les dépenses d'investissement prévues, dépendra de notre performance future, laquelle, dans une certaine mesure, sera tributaire de la conjoncture économique, de facteurs d'ordre financier, de la concurrence, du cadre législatif et réglementaire et d'autres facteurs qui sont indépendants de notre volonté.

Compte tenu de la vigueur actuelle de notre résultat, nous croyons que les flux de trésorerie provenant de nos activités d'exploitation ainsi que le crédit disponible aux termes de la facilité de crédit nous permettront de combler nos besoins en liquidités futurs. Nos hypothèses concernant ces besoins pourraient se révéler inexactes, et les fonds auxquels les sources décrites aux présentes nous donnent accès pourraient ne pas être suffisants pour nous permettre d'assurer le service de notre dette et de pourvoir au règlement de toute charge imprévue.

### **Billets non garantis de premier rang**

Le 22 juillet 2016, la Société a émis les billets à taux fixe à 2,337 % d'un montant en capital total de 525,0 M\$ dans le cadre d'un placement privé au Canada, conformément à la dispense des exigences en matière de prospectus des lois sur les valeurs mobilières applicables. La Société a affecté le produit net de ce placement au remboursement de l'encours de sa facilité de crédit ainsi qu'aux fins générales de l'entreprise. DBRS a attribué une notation de BBB, avec tendance stable, aux billets à taux fixe à 2,337 %. Les billets à taux fixe à 2,337 % portent intérêt au taux annuel de 2,337 %, payable en versements semestriels égaux, à terme échu, le 22 janvier et le 22 juillet de chaque année jusqu'à échéance le 22 juillet 2021. Au 29 janvier 2017, la valeur comptable des billets à taux fixe à 2,337 % s'établissait à 523,2 M\$.

Le 16 mai 2014, la Société a émis des billets non garantis de premier rang à taux variable d'un montant en capital total de 150,0 M\$ (les « billets à taux variable de série 1 d'origine »), dans le cadre d'un placement privé au Canada, conformément à la dispense des exigences en matière de prospectus des lois sur les valeurs mobilières applicables. DBRS a attribué une notation de BBB, avec tendance stable, aux billets à taux variable de série 1 d'origine. Les billets à taux variable de série 1 d'origine portent intérêt à un taux équivalant au taux des acceptations bancaires de 3 mois (CDOR) majoré de 54 points de base (ou 0,54 %), établi trimestriellement le 16<sup>e</sup> jour de mai, août, novembre et février de chaque année. L'intérêt est payable trimestriellement en trésorerie, à terme échu, le 16<sup>e</sup> jour de mai, août, novembre et février de chaque année jusqu'à l'échéance le 16 mai 2017. Le 8 avril 2015, la Société a émis d'autres billets non garantis de premier rang à taux variable, d'un montant en capital total de

125,0 M\$ (les « billets à taux variable de série 1 supplémentaires ») selon les mêmes modalités que les billets à taux variable de série 1 d'origine. Les billets à taux variable de série 1 supplémentaires s'ajoutent aux billets à taux variable de série 1 d'origine. Les billets à taux variable de série 1 supplémentaires ont été émis à un escompte de 0,336 % par rapport à leur montant en capital total, pour un produit brut total de 124,6 M\$. Les billets à taux variable de série 1 supplémentaires portent intérêt au même taux que les billets à taux variable de série 1 d'origine, et l'intérêt est payable trimestriellement en trésorerie, à terme échu, en même temps que l'intérêt sur les billets à taux variable de série 1 d'origine. Toutes les autres modalités applicables aux billets à taux variable de série 1 d'origine s'appliquent aux billets à taux variable de série 1 supplémentaires, lesquels sont réputés faire partie de la même série que les billets à taux variable de série 1 d'origine (collectivement, les « billets à taux variable de série 1 »). Au 29 janvier 2017, la valeur comptable des billets à taux variable de série 1 s'élevait à 275,2 M\$.

Le 5 novembre 2013, la Société a émis les billets à taux fixe à 3,095 % d'un montant en capital total de 400,0 M\$ dans le cadre d'un placement privé au Canada, conformément à la dispense des exigences en matière de prospectus des lois sur les valeurs mobilières applicables. DBRS a attribué une notation de BBB, avec tendance stable, aux billets à taux fixe à 3,095 %. Les billets à taux fixe à 3,095 % portent intérêt au taux annuel de 3,095 %, payable en versements semestriels égaux, à terme échu, le 5 mai et le 5 novembre de chaque année jusqu'à échéance le 5 novembre 2018. Au 29 janvier 2017, la valeur comptable des billets à taux fixe à 3,095 % s'établissait à 402,0 M\$.

Les billets à taux fixe à 2,337 %, les billets à taux variable de série 1 et les billets à taux fixe à 3,095 % (collectivement, les « billets non garantis de premier rang ») sont des obligations non garanties directes de la Société et occupent un rang égal à toutes les autres dettes non garanties et non subordonnées actuelles et futures de la Société.

Les billets non garantis de premier rang sont cautionnés solidairement, sur une base non garantie de premier rang, en ce qui a trait au paiement du capital, des intérêts et des primes, le cas échéant, et de certains autres montants précisés dans l'acte de fiducie qui régit les billets, par certaines filiales de la Société représentant un BAIIA combiné, collectivement avec le BAIIA de la Société (sur une base non consolidée), d'au moins 80 % du BAIIA consolidé. En date des présentes, Dollarama S.E.C. et Dollarama GP Inc. sont les seules cautions. Tant que des billets non garantis de premier rang seront en cours et que la facilité de crédit sera en vigueur, l'ensemble des filiales de la Société qui cautionnent à l'occasion des emprunts aux termes de la facilité de crédit cautionneront les billets non garantis de premier rang.

#### *Facilité de crédit*

Le 25 octobre 2013, la Société a conclu une deuxième convention de crédit modifiée et mise à jour (la « convention de crédit SAR ») lui donnant accès à une facilité de crédit renouvelable (la « facilité de crédit »). La Société peut emprunter en dollars canadiens ou en dollars américains.

Le 30 octobre 2015, la Société et les prêteurs ont conclu une convention de modification de la convention de crédit SAR aux termes de laquelle, notamment, la Société a obtenu des engagements supplémentaires de la part des prêteurs pour un montant de 125,0 M\$ au titre de la clause accordéon de la convention de crédit SAR pour la période se terminant au plus tard le 15 juin 2017, ce qui a fait passer temporairement le montant total disponible aux termes de la facilité de crédit de 250,0 M\$ à 375,0 M\$.

Le 29 janvier 2016, la Société et les prêteurs ont conclu une autre convention de modification de la convention de crédit SAR aux termes de laquelle la Société a obtenu d'autres engagements supplémentaires de la part des prêteurs pour un montant de 250,0 M\$ pour une période se terminant au plus tard le 29 janvier 2018, ce qui a fait passer temporairement le montant total disponible aux termes de la facilité de crédit de 375,0 M\$ à 625,0 M\$.

Le 25 juillet 2016, à la suite du placement des billets à taux fixe à 2,337 % (dont le produit a été affecté au remboursement de l'encours de la facilité de crédit), la Société a annulé une tranche de 125,0 M\$ du montant global de 625,0 M\$ disponible aux termes de la facilité de crédit afin de réduire la commission d'attente à payer sur la tranche inutilisée.

Le 21 novembre 2016, la Société et les prêteurs ont conclu une nouvelle convention de modification de la convention de crédit SAR aux termes de laquelle la durée de cette dernière a été prorogée d'un an, du 14 décembre 2020 au 14 décembre 2021. Ainsi, les engagements initiaux de 250,0 M\$ sont maintenant disponibles jusqu'au 14 décembre 2021. Les nouveaux engagements de 250,0 M\$ obtenus des prêteurs en janvier 2016 demeurent disponibles jusqu'au 29 janvier 2018 seulement.

La Société peut, dans certaines circonstances et sous réserve de l'obtention d'engagements supplémentaires de la part des prêteurs existants ou d'autres institutions admissibles, demander des augmentations portant le montant total disponible aux termes de la facilité de crédit, incluant les engagements existants, à 1 300,0 M\$.

La marge applicable, allant de 0 % à 2,50 % par année, est calculée d'après la notation attribuée à la Société ou à ses titres non garantis de premier rang par une agence de notation. Si au moins deux agences de notation attribuent une notation à la Société ou à ses titres non garantis de premier rang, alors la marge doit être établie d'après la notation la plus élevée; toutefois, s'il existe un écart de deux niveaux ou plus entre les notations, il faut appliquer la notation du niveau immédiatement supérieur à la notation la plus faible. Le fait que la Société n'ait pas de notation n'entraînera pas de cas de défaut, mais la marge la plus élevée s'appliquera jusqu'à ce qu'une notation soit obtenue.

La convention de crédit SAR oblige la Société à respecter, sur une base trimestrielle et consolidée, un ratio minimal de couverture des intérêts et un ratio maximal d'endettement ajusté en fonction des contrats de location. Au 29 janvier 2017, la Société respectait toutes ses clauses restrictives de nature financière.

La facilité de crédit est garantie par Dollarama S.E.C. et par Dollarama GP Inc. (collectivement, avec la Société, les « parties garantissant l'emprunt »). La convention de crédit SAR est assortie de clauses restrictives qui, sous réserve de certaines exceptions, limitent la capacité des parties garantissant l'emprunt de faire notamment ce qui suit : contracter, prendre en charge ou autoriser des dettes de premier rang ou des privilèges; réaliser des fusions, des acquisitions, des ventes d'actifs ou des opérations de cession-bail; changer la nature de leurs activités et effectuer certaines opérations avec des entreprises associées. La convention de crédit SAR limite également la capacité de la Société de faire ce qui suit en cas de défaut aux termes de la convention : procéder à des prêts; déclarer des dividendes et faire des paiements relatifs à des participations en actions ou racheter de telles participations.

Au 29 janvier 2017, l'encours aux termes de la facilité de crédit s'élevait à 130,0 M\$ (250,0 M\$ au 31 janvier 2016), en plus des lettres de crédit émises pour l'achat de stocks qui s'élevaient à 0,8 M\$ (1,0 M\$ au 31 janvier 2016).

*Obligations contractuelles, arrangements non comptabilisés et engagements*

Le tableau suivant présente une analyse des passifs financiers non dérivés de la Société, selon un classement des échéances en fonction de la période à courir entre la date de l'état de la situation financière et la date d'échéance contractuelle. Les montants ci-dessous sont ceux des flux de trésorerie non actualisés contractuels au 29 janvier 2017. Les dettes d'exploitation et charges à payer ne tiennent pas compte des passifs non liés à des contrats (comme les passifs d'impôt découlant d'exigences réglementaires imposées par les gouvernements).

<i>(en milliers de dollars)</i>	<b>Moins de 3 mois</b>	<b>De 3 mois à 1 an</b>	<b>De 1 à 5 ans</b>	<b>Total</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Dettes d'exploitation et charges à payer	158 986	-	-	158 986
Dividendes à verser	11 591	-	-	11 591
Intérêts présumés sur la facilité de crédit et les billets à taux variable de série 1 <sup>1)</sup>	1 986	3 900	11 483	17 369
Remboursement de capital sur la facilité de crédit	-	-	130 000	130 000
Remboursement de capital sur les billets à taux variable de série 1	-	275 000	-	275 000
Remboursement de capital sur les billets à taux fixe à 2,337 %	-	-	525 000	525 000
Remboursement de capital sur les billets à taux fixe à 3,095 %	-	-	400 000	400 000
Intérêt à payer sur les billets à taux fixe à 2,337 %	-	12 269	42 942	55 211
Intérêt à payer sur les billets à taux fixe à 3,095 %	-	12 380	12 380	24 760
	<u>172 563</u>	<u>303 549</u>	<u>1 121 805</u>	<u>1 597 917</u>

<sup>1)</sup> D'après les taux d'intérêt en vigueur le 29 janvier 2017.

Le tableau ci-dessous résume les arrangements non comptabilisés et les engagements de la Société au 29 janvier 2017.

(en milliers de dollars)

	<b>Moins de 3 mois \$</b>	<b>De 3 mois à 1 an \$</b>	<b>De 1 à 5 ans \$</b>	<b>Plus de 5 ans \$</b>	<b>Total \$</b>
Obligations au titre de contrats de location simple <sup>2)</sup>	41 715	125 144	566 421	322 658	1 055 938
Lettres de crédit	831	-	-	-	831
	<u>42 546</u>	<u>125 144</u>	<u>566 421</u>	<u>322 658</u>	<u>1 056 769</u>

<sup>2)</sup> Représente les loyers annuels de base, compte non tenu des loyers conditionnels, des frais d'entretien des aires communes, des impôts fonciers et d'autres charges payées aux propriétaires, éléments qui, ensemble, équivalent à approximativement 40 % du total de nos charges locatives.

Outre nos obligations au titre de contrats de location simple et les lettres de crédit susmentionnées, nous ne sommes assujettis à aucun arrangement ni engagement non comptabilisé.

### *Instruments financiers*

La Société se sert d'instruments financiers dérivés tels que des contrats de change à terme pour atténuer le risque inhérent aux fluctuations du dollar américain par rapport au dollar canadien. Ces instruments financiers dérivés sont utilisés à des fins de gestion des risques et sont désignés comme instruments de couverture d'achats de marchandises prévus.

La couverture du risque de change comporte un risque d'illiquidité et, dans la mesure où le dollar américain se déprécie par rapport au dollar canadien, le recours à des couvertures pourrait causer des pertes plus importantes que si aucune couverture n'avait été utilisée. Les ententes de couverture pourraient avoir pour effet de limiter ou de réduire le rendement total de la Société si les achats aux taux couverts se traduisaient par des marges moins élevées que si ces achats avaient été faits au taux du jour.

La Société documente la relation entre les instruments de couverture et les éléments couverts, tout comme les objectifs et stratégies de gestion du risque qui sous-tendent ces opérations de couverture. Les instruments financiers dérivés désignés comme des instruments de couverture sont constatés à la juste valeur, laquelle est établie au moyen des cours du marché et d'autres données observables.

Au cours de l'exercice 2017, la nature des risques découlant des contrats de change à terme et la gestion de ces risques n'ont connu aucun changement significatif.

Pour une description complète des instruments financiers dérivés de la Société, se reporter à la note 14 des états financiers consolidés audités annuels de la Société pour l'exercice 2017.

### **Transactions entre parties liées**

#### *Baux immobiliers*

À l'heure actuelle, nous louons 20 magasins, 5 entrepôts, 1 centre de distribution et notre siège social auprès d'entités contrôlées par Larry Rossy, président exécutif du conseil d'administration, ou par certains membres de sa famille immédiate, aux termes de baux à long terme. Les charges locatives associées à ces baux conclus avec des parties liées sont évaluées au coût, qui correspond à la juste valeur, soit le montant de la contrepartie établie selon les conditions du marché.

Les frais de location facturés par des entités contrôlées par Larry Rossy ou par certains membres de sa famille immédiate ont totalisé 18,1 M\$ pour l'exercice 2017, comparativement à 17,9 M\$ pour l'exercice 2016.

#### *Terrain*

Le 5 février 2016, la Société a acquis un terrain situé à Montréal, au Québec, auprès d'une partie liée à Dollarama au coût de 22,1 M\$, soit le même prix que celui payé par cette partie dans le cadre d'une transaction dans des conditions de concurrence normale, en vue de la construction d'un entrepôt de 500 000 pieds carrés pour répondre aux besoins de capacité liés à l'expansion du réseau de magasins de la Société. La construction a débuté en mars 2016. L'immeuble est essentiellement terminé et prêt à l'utilisation depuis le 30 janvier 2017, et le rayonnage à palettes, les luminaires et d'autre matériel sont en cours d'installation.

### **Jugements et estimations comptables critiques**

Pour préparer les états financiers, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui nécessitent de faire appel au jugement et qui ont une incidence sur l'application des méthodes comptables et sur les montants présentés au titre de l'actif, du passif, des produits des activités ordinaires et des charges de la période. Les estimations et autres jugements font l'objet d'une réévaluation constante. Ils sont fondés sur l'expérience de la direction et sur d'autres facteurs, notamment les prévisions d'événements futurs raisonnables dans les circonstances. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les paragraphes qui suivent portent sur les principaux jugements et estimations comptables que la Société a formulés pour préparer les états financiers consolidés.

#### ***Immobilisations corporelles***

*Estimation* - Les durées d'utilité estimatives, les valeurs résiduelles et les modes d'amortissement sont revus une fois l'an. Les changements découlant de nouvelles informations disponibles, le cas échéant, sont comptabilisés de façon prospective à titre de modifications d'estimations comptables.

#### ***Évaluation des stocks de marchandises***

*Estimation* - Les stocks de marchandises en magasin sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé au moyen de la méthode de l'inventaire au prix de détail. Selon cette méthode, la valeur des stocks de marchandises est convertie au coût en appliquant un ratio du coût sur le prix de vente moyen. Les stocks de marchandises au centre de distribution ou dans les entrepôts et les stocks en transit en provenance des fournisseurs sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon le coût moyen pondéré. Les stocks de marchandises comprennent les articles démarqués selon la meilleure estimation de la direction par rapport à leur valeur de réalisation nette, lesquels sont inclus dans le coût des produits vendus dans la période au cours de laquelle la démarque a été établie. La Société estime sa provision pour stocks en fonction de plusieurs facteurs, notamment la quantité de produits à rotation lente ou hors saison en stock, les statistiques historiques en matière de démarque, les plans de marchandisage futurs et les freintes de stocks. La précision des estimations de la Société est tributaire de nombreux facteurs dont certains sont indépendants de sa volonté, notamment l'évolution de la conjoncture économique et des tendances d'achat des consommateurs.

Historiquement, les estimations relatives aux démarques de la Société ne diffèrent pas de manière importante des résultats réels à cet égard. Les variations de la provision pour stocks peuvent avoir une incidence significative sur les résultats de la Société.

#### ***Dépréciation du goodwill et de l'appellation commerciale***

*Estimation* - Le goodwill et l'appellation commerciale ne sont pas assujettis à l'amortissement et sont soumis à des tests de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment si des événements ou circonstances donnent à penser que ces actifs pourraient s'être dépréciés. La dépréciation est évaluée en comparant la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (« UGT ») à sa valeur comptable. Si la valeur comptable de l'UGT excède sa valeur recouvrable, une perte de valeur est comptabilisée à l'état consolidé du résultat net et du résultat global.

La valeur recouvrable de l'UGT se fonde sur la juste valeur diminuée des coûts de sortie. La juste valeur correspond au prix qui pourrait être obtenu pour un actif ou une UGT dans le cadre d'une transaction entre les intervenants du marché à la date de l'évaluation dans des conditions de concurrence normale, diminué des coûts de sortie. La direction procède à une évaluation des données de marché pertinentes, notamment la capitalisation boursière actuelle de la Société.

Au 29 janvier 2017 et au 31 janvier 2016, des tests de dépréciation ont été effectués en comparant la valeur comptable du goodwill et de l'appellation commerciale à la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle le goodwill et l'appellation commerciale ont été attribués. La direction a établi qu'il n'y avait pas eu de dépréciation.

#### ***Juste valeur des instruments financiers et des couvertures***

*Estimation* - La juste valeur des instruments financiers est établie selon les taux d'intérêt, les taux de change, le risque de crédit, la valeur marchande et le prix actuel d'instruments financiers assortis de modalités similaires. La valeur comptable de ces instruments financiers (notamment des instruments échéant à moins d'un an, comme les soldes de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, les créances, les dettes d'exploitation et charges à payer et les dividendes à verser) se rapproche de leur juste valeur.

Lorsque la comptabilité de couverture s'applique, la Société documente officiellement les relations de couverture entre les instruments de couverture et les éléments couverts, ainsi que les objectifs et stratégies de gestion du risque qui sous-tendent les opérations de couverture. Pour ce faire, les instruments dérivés sont jumelés à des engagements fermes ou des transactions prévues. Dans le cadre de la comptabilité de couverture, la Société évalue si les instruments dérivés utilisés comme instruments de couverture sont efficaces pour compenser les variations des flux de trésorerie générés par les éléments couverts.

**Impôt sur le résultat**

*Jugement* - L'établissement de l'impôt sur le résultat nécessite une part importante de jugement. L'incidence fiscale définitive de certaines transactions et de certains calculs est incertaine. La Société comptabilise des passifs pour les éventuelles questions découlant du contrôle fiscal, selon les estimations de l'impôt additionnel à payer. Lorsque le règlement définitif d'un enjeu fiscal donne lieu à un montant d'impôt différent du montant comptabilisé initialement, l'écart se répercute sur les actifs et les passifs d'impôt exigible et différé de la période du règlement définitif.

**Principales normes et interprétations**

La Société n'a pas adopté de normes comptables ou d'interprétations importantes au cours de l'exercice 2017.

En janvier 2016, l'IASB a publié IFRS 16 Contrats de location, qui remplacera IAS 17 Contrats de location. Cette nouvelle norme s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019, et son adoption anticipée est permise dans la mesure où la Société a adopté IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients. La nouvelle norme exige que le preneur comptabilise une obligation locative correspondant aux paiements locatifs futurs et un actif lié au droit d'utilisation relativement à la plupart des contrats de location, et les inscrive à l'état de la situation financière, sauf en ce qui concerne les contrats de location qui répondent à des critères d'exception limités. La Société étant assujettie à d'importantes obligations contractuelles sous forme de contrats de location simple conformément à IAS 17, l'adoption d'IFRS 16 donnera lieu à une hausse significative des actifs et des passifs et à des changements significatifs touchant le moment de la comptabilisation des charges associées aux contrats de location.

Les principaux aspects de l'entreprise qui seront touchés par l'adoption d'IFRS 16 sont présentés dans le tableau qui suit.

**Aspects de l'entreprise touchés**

<b>Analyse</b>	<b>Incidence</b>	
Présentation de l'information financière	<p>L'analyse vise à déterminer les contrats qui entreront dans le champ d'application de la nouvelle norme ainsi que les options offertes par celle-ci, comme l'adoption anticipée, les deux exemptions de comptabilisation et d'évaluation et la nécessité de l'appliquer de manière rétrospective intégrale aux termes d'IAS 8 ou la possibilité d'appliquer une « approche rétrospective modifiée ».</p>	<p>La Société analyse actuellement l'incidence de l'adoption d'IFRS 16 sur son état consolidé de la situation financière et son état consolidé du résultat net et du résultat global.</p> <p>Au 29 janvier 2017, les contrats de location simple présentés à la note 10 entraient dans le champ d'application d'IFRS 16.</p>
Systèmes informatiques	<p>La Société est en train d'analyser la nécessité d'apporter des changements à ses systèmes informatiques afin d'optimiser la gestion de plus de 1 000 contrats de location qui entreront dans le champ d'application de la nouvelle norme.</p>	<p>La Société est en train d'évaluer l'incidence d'IFRS 16 sur ses systèmes informatiques.</p>
Contrôles internes	<p>La Société réalisera une analyse des changements apportés à l'environnement de contrôle par suite de l'adoption d'IFRS 16.</p>	<p>La Société est en train d'évaluer l'incidence d'IFRS 16 sur son environnement de contrôle.</p>
Parties prenantes	<p>La Société réalisera une analyse de l'incidence sur la communication de l'information à ses parties prenantes par suite de l'adoption d'IFRS 16.</p>	<p>La Société est en train d'évaluer l'incidence d'IFRS 16 sur la communication de l'information à ses parties prenantes.</p>

En juillet 2014, l'IASB a publié la version définitive d'IFRS 9 Instruments financiers relative au classement et à l'évaluation, à la dépréciation et à la comptabilité de couverture. Cette norme remplace IAS 39 Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation. IFRS 9 s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018, et son adoption anticipée est permise. La Société analyse actuellement l'incidence de l'adoption d'IFRS 9 sur son état consolidé de la situation financière, son état consolidé du résultat net et du résultat global et son tableau consolidé des flux de trésorerie. Cette incidence ne devrait pas être importante.

En mai 2014, l'IASB a publié IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients. IFRS 15 remplace toutes les normes précédentes sur la comptabilisation des produits des activités ordinaires, y compris IAS 18 Produits des activités ordinaires. En septembre 2015, l'IASB a reporté la date d'entrée en vigueur d'IFRS 15 du 1er janvier 2017 aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2018, et son adoption anticipée est permise. La Société analyse actuellement l'incidence de l'adoption d'IFRS 15 sur son état consolidé de la situation financière et son état consolidé du résultat net et du résultat global. Cette incidence ne devrait pas être importante.

### **Risques et incertitudes**

Le contrôle et l'amélioration des activités sont des préoccupations constantes au sein de la Société. La compréhension et la gestion des risques font donc partie intégrante du processus de planification stratégique de la Société. Le conseil d'administration exige de la haute direction de la Société qu'elle détermine et gère de façon appropriée les principaux risques liés aux activités commerciales de la Société.

Les principaux risques et incertitudes qui pourraient avoir une incidence importante sur les résultats d'exploitation futurs de la Société sont regroupés dans les catégories suivantes :

- risques liés aux activités d'exploitation;
- risques financiers;
- risques de marché;
- risques liés aux ressources humaines;
- risques liés à la technologie;
- risques liés à la stratégie et à la structure juridique;
- risques liés à la poursuite des activités;
- risques juridiques et réglementaires.

La Société gère ces risques de façon continue et s'est dotée de lignes directrices dans le but d'atténuer ces risques de manière à réduire leur incidence financière. Elle souscrit également une garantie d'assurance complète, à coût raisonnable, qui la protège contre la plupart des événements assurables. De plus, la Société recueille et analyse régulièrement des données économiques et des informations sur ses concurrents, et la haute direction tient compte des résultats de ces analyses au moment de prendre des décisions stratégiques et opérationnelles. La Société ne peut toutefois garantir que les lignes directrices élaborées et les mesures prises donneront le résultat escompté.

### **Risques liés aux activités d'exploitation**

#### *Charges d'exploitation et coût des marchandises*

La capacité de la Société d'offrir des marchandises de qualité à de faibles prix dépend d'un certain nombre de facteurs indépendants de sa volonté, comme le coût des marchandises, les fluctuations du taux de change, les droits de douane sur les produits importés, l'augmentation des coûts de main-d'œuvre (notamment les hausses du salaire minimum), l'augmentation des frais de location et d'occupation, le prix du carburant et l'inflation, facteurs qui peuvent tous diminuer la rentabilité et avoir des conséquences défavorables sur les flux de trésorerie. Certains de ces facteurs sont présentés ci-après, tandis que d'autres sont traités sous les rubriques « Importations et chaîne d'approvisionnement » et « Risque de change ».

Les coûts de main-d'œuvre sont en grande partie indépendants de la volonté de la Société, étant déterminés par le salaire minimum réglementé dans chaque province. Toutefois, l'amélioration de la productivité découlant de diverses initiatives opérationnelles peut aider à compenser en partie les coûts supplémentaires liés aux hausses du salaire minimum.

Les frais de location et d'occupation sont élevés, mais la nature à long terme des baux permet de prévoir les frais pour les années à venir. La Société a été en mesure de négocier des baux aux conditions du marché dans le passé et aura donc le temps de se préparer à d'éventuelles hausses de loyer.

L'inflation et une évolution défavorable de l'économie au Canada, où la Société achète et vend des marchandises, ainsi qu'en Chine et dans d'autres parties d'Asie, où la Société achète une grande partie de ses marchandises importées, pourraient avoir une incidence négative sur les marges, la rentabilité et les flux de trésorerie. Une augmentation du prix du carburant ou un supplément carburant pourraient également augmenter les frais de transport et, en conséquence, avoir des répercussions sur la rentabilité.

Toute incapacité de la part de la direction à réagir rapidement à ces situations et à d'autres situations semblables pourrait avoir pour effet d'augmenter les coûts des marchandises et les charges d'exploitation, ce qui pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités et les résultats financiers de la Société.

De façon générale, la direction estime que la stratégie de prix multiples procure une certaine souplesse pour répondre aux augmentations de coûts en permettant à la Société de rajuster le prix de vente de certains articles. Cependant, rien ne garantit que la Société continuera de compenser convenablement les augmentations des coûts. Rien ne garantit que la Société pourra continuer à faire supporter les hausses de coûts à ses clients ou qu'elle pourra maintenir la valeur intéressante de ses produits par rapport à la concurrence.

### ***Sélection des marchandises et réapprovisionnement***

Le succès de la Société dépend largement de sa capacité de toujours trouver, choisir et acheter des marchandises de qualité à des prix intéressants pour offrir un plus grand assortiment de produits et remplacer des produits sous-performants afin de réagir rapidement aux changements démographiques et à l'évolution des préférences, des attentes et des besoins des consommateurs. En général, la Société ne conclut pas de contrats à long terme concernant l'achat ou le développement de produits et doit continuellement rechercher des occasions d'achat auprès de ses fournisseurs existants et de nouvelles sources d'approvisionnement. Même si la direction croit avoir tissé des liens solides et durables avec la plupart des fournisseurs, elle pourrait ne pas réussir à maintenir un approvisionnement continu et croissant en marchandises de qualité à des prix intéressants. L'impossibilité de trouver ou d'acheter la quantité nécessaire de marchandises à des prix concurrentiels pour conserver une offre de produits attrayante ou pour remplacer des produits désuets ou non rentables pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités et les résultats financiers de la Société.

### ***Importations et chaîne d'approvisionnement***

La Société dépend largement des marchandises importées, dont la majeure partie est importée de la Chine, l'une de ses stratégies commerciales clés consistant à s'approvisionner en marchandises directement auprès de fournisseurs qui offrent des bas prix. Les marchandises importées sont généralement moins chères que les marchandises locales et contribuent largement aux marges de profit favorables. L'importation de marchandises pourrait devenir plus onéreuse ou être impossible, ou les livraisons pourraient prendre plus de temps, pour un certain nombre de raisons, notamment les suivantes : a) une interruption dans l'acheminement des marchandises importées essentiellement causée par une pénurie de matières premières, un arrêt de travail, une fermeture d'usine, la faillite d'un fournisseur, l'inflation, une grève ou l'agitation politique dans un pays étranger, b) l'incertitude et la consolidation possible dans l'industrie du transport maritime, dans un contexte de surcapacité et de défaut des transporteurs, ce qui pourrait éventuellement occasionner des hausses de prix, c) l'instabilité économique et les différends internationaux, d) une augmentation des coûts d'achat ou d'expédition des marchandises découlant de la rupture des relations commerciales normales entre le Canada et les pays étrangers, e) une augmentation des droits de douane ou l'élimination des tarifs préférentiels existants sur les marchandises provenant de certains pays, notamment de la Chine, des modifications restrictives des quotas d'importation et d'autres mesures protectionnistes défavorables, et f) la modification des taux ou des politiques de change et de la conjoncture économique locale, notamment l'inflation dans le pays d'origine. La réalisation d'un ou de plusieurs de ces risques pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités et les résultats financiers de la Société.

S'il devient plus coûteux ou impossible d'importer des marchandises ou que les marchandises importées sont limitées, la Société pourrait être incapable de trouver à temps des sources de remplacement pour répondre à la demande. Les produits de remplacement pourraient également être de moins bonne qualité ou plus chers que ceux qu'elle importe actuellement. Une interruption dans l'acheminement des marchandises importées ou une augmentation de leur coût causée par ces facteurs ou d'autres facteurs pourrait diminuer le chiffre d'affaires et les profits de manière importante et avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités et les résultats financiers de la Société.

La direction estime que la Société a de bonnes relations avec ses fournisseurs et qu'elle est généralement capable d'obtenir des conditions et des prix concurrentiels. Cependant, les produits sont achetés à coups de commandes ponctuelles et la Société conclut très peu de contrats d'achat à long terme, de garanties d'approvisionnement régulier ou de garanties de coût des produits. Si la Société ne maintenait pas de bonnes relations avec ses fournisseurs, ou si les coûts de production de ces derniers augmentaient par suite de l'augmentation prolongée ou répétée des prix de certaines matières premières ou des fluctuations du taux de change, la Société pourrait ne pas être en mesure d'obtenir des prix intéressants. De plus, tout retard dans la livraison des marchandises de la part des fournisseurs à cause d'interruptions de production ou dans le transport ou pour d'autres raisons indépendantes de la volonté de la Société pourrait occasionner une rupture de stocks pouvant entraîner la perte de ventes ou l'augmentation du coût des marchandises si d'autres ressources devaient être utilisées, et avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités et les résultats financiers de la Société.

### ***Image de marque et réputation***

La Société a une marque bien établie que les consommateurs associent à des produits de consommation de tous les jours offerts à des prix attrayants. L'impossibilité pour la Société de maintenir la sécurité et la qualité des produits ou de continuer de mener ses activités avec éthique et de manière socialement responsable pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur son image de marque et sa réputation. Toute publicité négative à l'égard de l'image de marque et de la réputation de la Société ou toute atteinte importante à celles-ci pourrait avoir des conséquences négatives sur la perception et la confiance des clients, ce qui pourrait nuire de manière significative aux activités et aux résultats financiers. De plus, l'omniprésence des médias sociaux et le partage viral de l'information pourraient accentuer toute publicité négative à l'égard des activités et des produits.

En outre, comme la stratégie d'approvisionnement de la Société repose en grande partie sur des marchandises importées directement de l'étranger, principalement de la Chine, toute conduite contraire à l'éthique de la part d'un des fournisseurs de la Société ou toute allégation, qu'elle soit fondée ou non, de pratiques commerciales inéquitables ou illégales de l'un de ses fournisseurs, notamment quant aux méthodes de production et aux normes d'emploi, pourrait aussi avoir des conséquences défavorables significatives sur l'image de marque et la réputation de la Société, ce qui pourrait ensuite avoir une incidence négative sur ses activités et sur ses résultats financiers. L'adoption du Code de conduite des fournisseurs, en décembre 2014, visait à officialiser les attentes de Dollarama à l'égard des normes commerciales de ses fournisseurs. Toutefois, un engagement dûment signé ne constitue pas une garantie que le fournisseur se conformera aux principes énoncés dans le Code de conduite des fournisseurs ni qu'une violation du Code de conduite des fournisseurs sera communiquée à Dollarama en temps opportun.

### ***Réseau de distribution et d'entrepôt***

La Société doit constamment reconstituer ses stocks en faisant livrer des marchandises par ses fournisseurs à ses entrepôts, à son centre de distribution et directement à ses magasins par divers moyens de transport, notamment par bateau, par train et par camion. De plus, comme elle s'en remet à des tiers fournisseurs de transport, la Société pourrait être touchée par une interruption de leurs services ou par une hausse des coûts attribuable à des facteurs indépendants de sa volonté. Une perturbation à long terme de son réseau de distribution ainsi que des infrastructures de transport nationales et internationales entraînant des retards ou des interruptions de service pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités et les résultats financiers de la Société.

Grâce à l'ajout d'un nouvel entrepôt de 500 000 pieds carrés au cours de l'exercice 2017, la direction estime que les installations de la Société lui procureront la capacité requise pour permettre de façon rentable l'ouverture de nouveaux magasins dans un avenir rapproché. Cependant, à long terme, la Société pourrait avoir besoin de capacité supplémentaire pour les entrepôts et le centre de distribution. Si la Société ne planifiait pas adéquatement l'augmentation de la capacité, ou si elle n'arrivait pas à trouver des emplacements pour de nouveaux entrepôts et centres de distribution, à vendre ou à louer, à des conditions favorables, ou si elle était incapable de mettre en service de nouveaux entrepôts ou de nouvelles installations de distribution en temps voulu, elle pourrait ne pas être en mesure de mener à bien sa stratégie de croissance, ou pourrait devoir engager des coûts supplémentaires, ce qui pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur ses activités et sur ses résultats financiers.

### ***Freintes de stocks***

La Société est exposée au risque de perte de stocks et d'erreurs d'administration ou de manipulation, notamment aux erreurs d'étiquetage, ainsi qu'aux dommages, au vol et à la fraude. Il survient des freintes de stocks dans le cours normal des activités et rien ne garantit que les pertes ou le vol de stocks diminueront à l'avenir, ni que les mesures prises ou que les initiatives mises en place préviendront efficacement les freintes de stocks. Même si un certain niveau de freinte de stocks est inévitable dans l'exploitation de l'entreprise, toute augmentation du niveau de freinte de stocks ou des coûts relatifs à la sécurité pour limiter le vol de stocks pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités et les résultats financiers de la Société.

### ***Immobilier***

Au 29 janvier 2017, tous les magasins de la Société se trouvaient dans des locaux loués à des tiers non membres de son groupe, sauf 20 qui étaient situés dans des locaux loués auprès d'entités contrôlées par Larry Rossy ou par certains membres de sa famille immédiate. La Société loue également cinq de ses six entrepôts (le sixième étant la propriété de la Société), ainsi que les locaux de son centre de distribution et de son siège social auprès d'entités contrôlées par Larry Rossy. Ces baux expireront au cours de l'exercice 2025.

À moins que les baux de la Société ne soient prolongés, les lieux loués et les améliorations apportées seront restitués à leur propriétaire à l'expiration des baux. À l'approche de la date d'expiration des baux, la Société pourrait ne pas être en mesure de les renouveler ou de trouver d'autres emplacements adaptés à ses besoins ou encore d'en trouver à des conditions favorables. Si la Société n'était pas en mesure de renouveler un grand nombre de ses baux à leur expiration ou de trouver rapidement de nouveaux emplacements adaptés à ses besoins, ses activités et ses résultats financiers pourraient en subir les conséquences défavorables significatives. Par ailleurs, de nombreux baux prévoient que le propriétaire peut augmenter le loyer au cours de leur durée et exiger que le locataire paie divers frais comme la prime d'assurance, les taxes, l'entretien et les services publics. Si la Société contrevenait à un bail, elle pourrait encourir d'importantes pénalités, notamment devoir payer la totalité des montants dus au propriétaire pour la durée restante du bail. Si l'un ou l'autre des risques qui précèdent se concrétisait, les activités et les résultats financiers de la Société pourraient en subir les conséquences défavorables.

### ***Caractère saisonnier***

Par le passé, la Société a réalisé la plus grande partie de son chiffre d'affaires au cours du quatrième trimestre, durant la période des Fêtes. En général, son chiffre d'affaires augmente également en prévision de différents jours fériés et fêtes comme Pâques, la Saint-Patrick, la Saint-Valentin, et l'Halloween. Le fait de ne pas se préparer convenablement à répondre à la demande liée à ces fêtes pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités et les résultats financiers de la Société. En outre, des conditions météorologiques particulièrement défavorables, les catastrophes naturelles, des événements géopolitiques ou d'autres événements indépendants de la volonté de la Société qui perturbent ses activités commerciales ou d'exploitation pendant une période de pointe pourraient avoir un effet défavorable sur son réseau de distribution et sur l'achalandage de ses magasins et, de ce fait, avoir des conséquences défavorables significatives sur ses activités et ses résultats financiers.

### ***Marques maison***

La Société offre un grand nombre de produits de marque maison. La direction est d'avis que la capacité de la Société à les rendre populaires dépend de nombreux facteurs, dont le prix, la qualité et la perception des clients. Si la Société ne réussissait pas à atteindre ou à maintenir le chiffre d'affaires prévu pour ses produits de marque maison ou à protéger ses droits exclusifs sur ces marques ou éviter des réclamations en lien avec les droits exclusifs de tiers, il pourrait s'ensuire des conséquences défavorables significatives sur ses activités et ses résultats financiers.

### ***Propriété intellectuelle***

La direction croit que les marques de commerce et les autres droits exclusifs de la Société sont importants pour assurer son succès et garantir sa position concurrentielle. Par conséquent, la Société protège ses marques de commerce et ses droits exclusifs au Canada et dans d'autres marchés pertinents. Toutefois, il peut être difficile de surveiller l'utilisation non autorisée de la propriété intellectuelle de la Société et les violations ne sont pas toujours découvertes sur-le-champ. En outre, les mesures généralement prises pour remédier à ces violations, notamment l'envoi de mises en demeure et les recours contre des tiers, pourraient se révéler inefficaces pour prévenir l'imitation de leurs produits et des concepts par des tiers ou pour empêcher que des tiers allèguent que la Société est responsable de violations de leurs marques de commerce et droits exclusifs. Par ailleurs, les droits de propriété intellectuelle de la Société n'ont pas forcément la valeur que la direction leur attribue. Si la Société n'était pas en mesure de protéger ses droits de propriété intellectuelle ou si un tiers remportait un recours contre la Société relativement à ses droits de propriété intellectuelle, la valeur et le caractère adéquat de la reconnaissance de sa marque pourraient être diminués, ce qui pourrait entraîner la confusion des consommateurs et avoir des conséquences défavorables significatives sur ses activités et ses résultats financiers. En outre, la Société pourrait devoir payer des frais importants si elle devait changer certains aspects de sa marque et de ses activités.

## **Risques financiers**

### ***Risque de change***

Le résultat d'exploitation de la Société est touché par les fluctuations des taux de change. Toutes les ventes sont libellées en dollars canadiens, mais la Société achète en dollars américains la majeure partie de ses marchandises auprès de fournisseurs étrangers. Si le renminbi chinois s'appréciait par rapport au dollar américain, le coût des marchandises achetées en Chine augmenterait probablement. De même, et dans une plus grande mesure, si le dollar américain continuait de s'apprécier par rapport au dollar canadien, cela aurait une incidence négative sur les marges, la rentabilité et les flux de trésorerie de la Société.

Afin d'atténuer l'incidence négative potentielle des fluctuations des taux de change, la Société a recours à des contrats de change à terme pour atténuer le risque de change associé à la majeure partie de ses achats de marchandises prévus en dollars américains. La couverture du risque de change comporte un risque d'illiquidité et, dans la mesure où le dollar américain se déprécie par rapport au dollar canadien, le recours à des couvertures pourrait causer des pertes plus importantes que si aucune couverture n'avait été utilisée. Les ententes de couverture pourraient avoir pour effet de limiter le rendement total de la Société si les achats aux taux couverts se traduisaient par des marges moins élevées que si ces achats avaient été faits au taux du jour.

### ***Endettement***

Au 29 janvier 2017, le montant en capital de la dette à long terme de la Société s'élevait à 1 330,0 M\$. Ce niveau d'endettement pourrait avoir des conséquences importantes, notamment les suivantes :

- une part des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation sera affectée au paiement des intérêts de la dette et à d'autres obligations financières; cette part ne pourra donc pas servir à d'autres fins, notamment au financement des activités, des dépenses d'investissement et des occasions d'affaires futures;
- la capacité de la Société d'obtenir du financement supplémentaire pour le fonds de roulement et aux fins générales de l'entreprise ou à d'autres fins pourrait être limitée;
- le niveau d'endettement pourrait limiter la capacité de la Société de prendre part à certains types d'opérations ou de faire évoluer ses activités et de réagir à l'évolution de son secteur en général, ce qui la placerait en situation désavantageuse par rapport à des concurrents moins endettés;
- le niveau d'endettement pourrait rendre la Société vulnérable à un repli de l'économie et à des conditions sectorielles défavorables.

Selon les circonstances et l'incidence relative des conséquences décrites précédemment, le niveau d'endettement de la Société pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités et les résultats financiers de la Société.

### ***Liquidité***

Une part des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation est affectée au paiement des intérêts de la dette et à d'autres obligations financières de la Société. La capacité de la Société d'exécuter ses obligations au titre du service de la dette et d'autres obligations financières dépend de sa performance financière et opérationnelle, cette performance étant elle-même tributaire de la conjoncture, de la concurrence et de certains autres facteurs financiers, commerciaux et autres qui sont indépendants de sa volonté, notamment les fluctuations des taux d'intérêt, les conditions de liquidité du marché, l'augmentation des charges d'exploitation et les tendances du secteur d'activité. Si les flux de trésorerie et les ressources en capital de la Société étaient insuffisants pour assurer le service de sa dette, elle pourrait être forcée de limiter ou de retarder ses dépenses d'investissement et l'ouverture de nouveaux magasins, et ne pas être en mesure de saisir des occasions d'affaires futures, ou être forcée de vendre des actifs, de rechercher des capitaux supplémentaires ou de restructurer ou de refinancer sa dette.

De plus, la facilité de crédit et les actes de fiducie régissant les billets non garantis de premier rang contiennent diverses clauses restrictives qui, sous réserve de certaines exceptions, limitent la capacité des parties garantissant l'emprunt de faire notamment ce qui suit : procéder à des prêts; contracter, prendre en charge ou autoriser d'autres dettes garanties, garanties ou privilèges. La facilité de crédit oblige également la Société à respecter, sur une base trimestrielle et consolidée, un ratio minimal de couverture des intérêts et un ratio maximal d'endettement ajusté en fonction des contrats de location. Ces engagements pourraient empêcher la Société de saisir certaines occasions d'affaires ou de prendre certaines mesures qui pourraient être à l'avantage de l'entreprise, ce qui pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités et les résultats financiers de la Société.

### ***Modification de la solvabilité ou de la notation***

Une modification de la solvabilité perçue de la Société et les révisions de la notation des billets non garantis de premier rang pourraient influencer non seulement sur le cours, la valeur et la liquidité de ces billets, mais aussi sur le coût auquel la Société peut accéder aux marchés des capitaux ou aux marchés du crédit privés et publics. La Société a obtenu des notations lors de l'émission de chaque série des billets non garantis de premier rang. Les notations sont généralement évaluées et établies par des tiers indépendants et elles peuvent être influencées par des événements indépendants de la volonté de la Société ainsi que par des décisions importantes prises par cette dernière, notamment la conclusion de toute transaction. Les analyses indépendantes que réalisent les agences de notation lorsqu'elles attribuent des notations prennent en compte plusieurs critères, notamment, sans s'y limiter, divers tests financiers, la composition des activités et les risques de marché et d'exploitation. Les critères qui s'appliquent aux différents secteurs d'activité et aux notations sont continuellement passés en revue par les agences de notation et sont donc susceptibles de changer de temps à autre. Rien ne garantit qu'une notation attribuée aux billets non garantis de premier rang demeurera en vigueur pendant une durée donnée ou qu'elle ne sera pas révisée à la baisse ou retirée complètement par l'agence de notation en cause. La révision à la baisse ou le retrait, réel ou prévu, d'une notation de crédit pourrait avoir des conséquences défavorables significatives non seulement sur la valeur de marché de ces billets, mais aussi sur la perception par le marché de la Société en général ou de ses activités et de ses résultats financiers.

### ***Taux d'intérêt***

Même si une part importante de la dette de la Société porte intérêt à des taux annuels fixes, la Société est exposée à l'occasion au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne les billets à taux variable et la facilité de crédit. Dans ce cas, si les taux d'intérêt augmentaient, les obligations de la Société au titre du service de la dette à taux variable pourraient augmenter même si le montant emprunté restait le même, ce qui pourrait entraîner une diminution de son résultat net et de ses flux de trésorerie et avoir des conséquences défavorables significatives sur ses activités et ses résultats financiers.

### **Risques de marché**

#### ***Concurrence dans le secteur de la vente au détail***

La Société exerce ses activités dans le secteur de la vente au détail à bas prix, qui est extrêmement concurrentiel en ce qui concerne, entre autres, les prix, l'emplacement des magasins ainsi que la qualité, l'assortiment et la présentation des marchandises, la régularité des stocks et le service à la clientèle. Ce milieu concurrentiel pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités et les résultats financiers de la Société en raison des prix plus bas, donc des marges moins élevées, qui pourraient être nécessaires pour maintenir sa position concurrentielle. Les sociétés qui exercent leurs activités dans le secteur de la vente au détail à bas prix ont une capacité limitée d'augmenter les prix en réponse à la hausse des coûts. Cette limitation pourrait également nuire aux marges et à la performance financière de la Société.

La Société est également en concurrence avec de nombreux autres détaillants locaux, régionaux et nationaux, notamment les magasins à un dollar, les magasins à prix modiques et à escompte et les marchands de masse, pour la clientèle, les employés, l'emplacement des magasins, les produits et services ainsi que pour d'autres aspects importants de ses activités. Ces détaillants font concurrence à la Société de diverses façons, notamment par des promotions dynamiques, la sélection et la disponibilité des marchandises, les services offerts aux clients, l'emplacement des magasins, les heures d'ouverture, les commodités dans les magasins et les prix. Certains concurrents du secteur de la vente au détail sont beaucoup plus gros et disposent de beaucoup plus de ressources que la Société. Par conséquent, la Société est vulnérable à la puissance de commercialisation et à la forte notoriété des principaux marchands de masse, et au risque que ces marchands de masse ou d'autres s'aventurent sur son segment du marché de manière importante. En outre, la direction prévoit que les plans d'expansion de la Société la mettront de plus en plus en concurrence directe avec ces autres détaillants.

Étant donné l'absence de barrière économique d'importance empêchant d'autres entreprises d'ouvrir des magasins à un dollar ou d'introduire des concepts de magasins à un dollar dans leurs activités de vente au détail existantes, la concurrence risque aussi d'augmenter si de nouveaux détaillants à bas prix pénètrent les marchés dans lesquels Dollarama est présente. Si la Société ne réagissait pas efficacement aux pressions de la concurrence et aux changements sur les marchés de la vente au détail, cela pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur ses activités et ses résultats financiers.

De plus, la Société fait face à une concurrence accrue en raison de l'utilisation de la technologie internet mobile qui permet de magasiner en ligne et de comparer les produits et les prix en temps réel. Si l'évaluation de l'évolution de cette tendance et la réaction à celle-ci étaient inadéquates, cela pourrait avoir une incidence importante sur les activités et les résultats financiers de la Société.

### *Conditions économiques*

Une détérioration, au Canada ou à l'échelle mondiale, des facteurs économiques qui déterminent le revenu disponible des consommateurs, le taux de chômage, le niveau d'endettement des consommateurs, la disponibilité du crédit, les conditions commerciales, le prix du carburant et de l'énergie, l'inflation, les taux d'intérêt et les taux d'imposition, pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités et les résultats financiers de la Société si elle occasionnait une diminution des dépenses de consommation ou poussait les clients à transférer leurs dépenses vers d'autres produits que Dollarama ne vend pas ou dont la vente n'est pas aussi rentable, ce qui pourrait se traduire par une diminution du volume des ventes, une rotation des stocks plus lente et des marges brutes moins élevées pour Dollarama. De plus, des facteurs économiques défavorables similaires pourraient nuire sensiblement à la Société, à ses fournisseurs ou à d'autres partenaires d'affaires, parce qu'ils pourraient réduire l'accès aux liquidités ou au crédit, augmenter le coût du crédit, limiter les possibilités de gérer le risque lié aux taux d'intérêt, augmenter le risque d'insolvabilité ou de faillite de Dollarama, de ses fournisseurs, de ses bailleurs ou de ses contreparties financières, augmenter le coût des marchandises et avoir d'autres conséquences que la Société ne peut pas totalement prévoir.

### **Risques liés aux ressources humaines**

#### *Dépendance envers le personnel clé*

Les hauts dirigeants de Dollarama possèdent une vaste expérience de son industrie, de ses activités, de ses fournisseurs, de ses produits et de ses clients. La perte du savoir relatif aux activités de la Société, de l'expertise en gestion et des compétences techniques de l'un ou l'autre des principaux membres de l'équipe de direction, notamment Larry Rossy, président exécutif du conseil d'administration, Neil Rossy, président et chef de la direction, Geoffrey Robillard, premier vice-président, Division des importations, Michael Ross, chef de la direction financière et Johanne Choinière, chef de l'exploitation, pourrait entraîner un détournement des ressources de gestion ou des lacunes temporaires au sein de la direction et nuire à la capacité de la Société de mettre en œuvre et de réaliser d'autres stratégies commerciales, ce qui pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur ses activités et ses résultats financiers. En outre, l'expertise en approvisionnement et en gestion de l'importation est rare, en particulier dans le secteur des magasins à un dollar, et la perte de tels dirigeants clés pourrait nuire considérablement à la capacité de la Société de continuer à offrir des produits attrayants à ses clients, ce qui aurait une incidence négative sur ses activités et ses résultats financiers.

#### *Recrutement, maintien en poste et gestion du personnel compétent*

La croissance et la performance futures de la Société dépendent, entre autres, de sa capacité d'attirer, de conserver et de motiver des employés compétents, dont plusieurs occupent des postes à taux de roulement historiquement élevés. La capacité de la Société de combler ses besoins de main-d'œuvre tout en contrôlant les coûts connexes est tributaire de plusieurs facteurs externes, notamment la concurrence visant le personnel compétent et sa disponibilité dans un marché donné, les taux de chômage dans ces marchés, les salaires en vigueur, les lois sur le salaire minimum, les frais d'assurance-santé et autres frais d'assurances et les changements aux lois sur l'emploi et le travail (y compris les changements visant le processus permettant aux employés de se joindre à un syndicat) ou à d'autres règlements s'appliquant au lieu de travail (y compris des changements aux programmes d'avantages comme les programmes d'assurance-santé et de congés payés). La Société doit également être en mesure de gérer les employés et le personnel de direction dans l'ensemble de son vaste réseau de magasins géographiquement dispersés.

Les employés de la Société ne sont pas syndiqués. Si une partie de ses employés tentait de se syndiquer, la négociation réussie d'une convention collective ne pourrait être garantie. Des arrêts de travail prolongés ou des interruptions de travail pourraient avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités et les résultats financiers de la Société.

### **Risques liés à la technologie**

#### *Systemes de technologies de l'information*

La Société dépend de ses systèmes de technologies de l'information pour exercer efficacement ses activités, notamment de ses systèmes de communication de l'information financière et de comptabilité ainsi que de ses systèmes de gestion des achats, des stocks et du réapprovisionnement, de planification des horaires, de traitement de la paie, de stockage des données, de traitement des opérations des clients et de communication avec les magasins. Le système informatique général de la Société permet à la direction de gérer les activités avec efficacité et de rassembler, d'analyser et d'évaluer des renseignements provenant de toutes les fonctions de la Société et de tous ses secteurs géographiques.

La direction estime que la Société dispose d'une architecture de technologies de l'information résiliente qui s'appuie sur des composants matériels redondants afin de prévenir les pannes attribuables au matériel, sur des liens de télécommunications redondants afin de prévenir les pannes de communication et sur un site de reprise après sinistre synchrone afin de permettre la continuité du service dans l'éventualité d'un sinistre dans la salle des serveurs. Les systèmes peuvent toutefois subir des dommages ou être sujets à des interruptions en raison de pannes de courant, de l'échec des télécommunications, de virus informatiques, de bris de sécurité, d'attaques informatiques ou de catastrophes. Des problèmes matériels ou logiciels pourraient obliger la Société à engager des coûts substantiels pour la réparation ou le remplacement, occasionner la perte de données critiques ou pourraient perturber les activités, notamment affecter l'expédition et le traçage des commandes en temps voulu par la Société, la projection des stocks nécessaires, la gestion de la chaîne d'approvisionnement, le traitement des opérations des clients, et le service à la clientèle, ce qui, dans chaque cas, pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités et les résultats financiers de la Société. Des pannes prolongées des systèmes de technologies de l'information de la Société pourraient diminuer l'efficacité de l'ensemble de ses activités, ce qui pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur ses activités et ses résultats financiers.

La Société est tributaire de son personnel en technologies de l'information et de conseillers externes en technologies de l'information. Si elle ne parvenait pas à combler ses besoins en personnel dans ce domaine ou à obtenir les services de conseillers externes compétents, cela nuirait à sa capacité de poursuivre des initiatives utilisant la technologie et de maintenir et mettre à niveau ses systèmes informatiques et ses logiciels, ce qui pourrait entraîner une interruption de ses activités ou nuire à leur efficacité et, par conséquent, avoir des conséquences défavorables significatives sur ses activités et ses résultats financiers.

La Société est également tributaire des mesures de sécurité mises en place par certains de ses tiers fournisseurs pour protéger leurs propres systèmes et infrastructures, notamment lorsque l'impartition de certaines fonctions requiert que la Société accorde l'accès à son réseau à des tiers. Si ces tiers fournisseurs ne maintenaient pas des mesures de sécurité adéquates selon les exigences contractuelles, il pourrait s'ensuivre des difficultés opérationnelles et des coûts supplémentaires pour la Société.

#### ***Atteinte à la sécurité et la confidentialité des données***

Les risques liés à la sécurité de l'information se sont accrus au cours des dernières années en raison de la prolifération des nouvelles technologies et de l'amélioration du savoir-faire des auteurs d'attaques informatiques. Les incidents informatiques peuvent être causés par des attaques délibérées ou des événements fortuits. Plus particulièrement, les techniques et les sources de menaces informatiques varient, sont persistantes, changent fréquemment et sont de plus en plus ciblées et difficiles à détecter et à prévenir.

Les attaques informatiques et les atteintes à la sécurité peuvent notamment consister en des tentatives d'accès non autorisé, en la désactivation, la modification inadéquate ou la dégradation des systèmes et réseaux informatiques de la Société, en l'introduction de virus informatiques et d'autres codes malveillants, et en l'envoi de courriels d'hameçonnage frauduleux dans le but d'obtenir indûment des données et de l'information ou d'installer des logiciels malveillants sur les ordinateurs des utilisateurs. Elles peuvent entraîner des coûts importants liés aux mesures correctives, des coûts accrus liés au resserrement de la sécurité informatique, une perte de revenus découlant de l'interruption des activités, des poursuites et une atteinte à la réputation qui réduirait la confiance des clients et des investisseurs et, par conséquent, avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités et les résultats financiers de la Société.

Même si la Société ne conserve pas de données sur les clients dans ses systèmes, comme des numéros de cartes et d'autres renseignements permettant d'identifier les clients, elle recueille et conserve des renseignements exclusifs et confidentiels liés à ses activités commerciales et à ses affaires, y compris ses fournisseurs et ses employés. Ces données internes sont stockées et traitées dans des installations sur place et dans des installations appartenant à des tiers. Toute atteinte frauduleuse, malveillante ou accidentelle à la sécurité des données pourrait entraîner la divulgation non intentionnelle de données ou d'informations sensibles sur les fournisseurs, les employés ou d'autres données ou informations sensibles ou confidentielles, ou leur accès sans autorisation, ce qui pourrait entraîner une augmentation des coûts engagés par la Société pour améliorer la sécurité ou pour faire face aux incidents, aux violations des lois et règlements (notamment en matière de protection de la vie privée), aux pénalités et aux litiges. En outre, la diffusion, entre autres dans les médias, de supposées vulnérabilités des systèmes de la Société, même si aucune violation ou tentative de violation n'a eu lieu, pourrait avoir une incidence négative sur la marque et la réputation de la Société ainsi que sur ses affaires et ses résultats financiers.

Bien que la Société utilise des produits et des services technologiques offerts par des tiers afin de l'aider à protéger ses systèmes et son infrastructure de technologies de l'information ainsi que ses renseignements exclusifs et confidentiels contre les atteintes à la sécurité et les incidents informatiques, et bien qu'elle dédie des ressources à cet égard, de telles mesures peuvent ne pas être adéquates ni efficaces pour prévenir, révéler ou atténuer des attaques de pirates informatiques ou des atteintes causées par des erreurs d'employés, des actes malveillants ou d'autres perturbations, et de tels incidents pourraient causer des dommages supérieurs à toute assurance disponible et avoir des conséquences défavorables significatives sur ses activités et ses résultats financiers.

### **Risques liés à la stratégie et à la structure juridique**

#### *Stratégie de croissance*

La Société a connu une forte croissance au cours des dernières années et la direction prévoit continuer d'ouvrir de nouveaux magasins au cours des années à venir. La réussite dans l'application de sa stratégie de croissance dépendra largement de sa capacité d'ouvrir et d'exploiter de nouveaux magasins, ce qui, en retour, dépendra d'un certain nombre de facteurs opérationnels, financiers et économiques, dont la possibilité de faire ce qui suit :

- repérer, louer, installer et ouvrir en temps opportun de nouveaux magasins dans des emplacements convenables et à des conditions économiques favorables;
- recruter, former et conserver de plus en plus d'employés compétents, payés à des taux raisonnables;
- acheminer l'assortiment et le volume voulus de marchandises à un nombre croissant de magasins;
- poursuivre son expansion en Ontario et au Québec, où elle est déjà bien établie et où de nouveaux magasins pourraient drainer la clientèle des magasins existants;
- pénétrer de nouveaux marchés géographiques dans lesquels sa présence est limitée;
- assurer des services de logistique et de transport efficaces pour ces nouveaux marchés;
- réussir à faire concurrence à des concurrents locaux;
- construire, agrandir et améliorer ses entrepôts, son centre de distribution et les systèmes de soutien internes des magasins de manière efficace, économique et en temps voulu.

La non-réalisation par la Société de ces objectifs pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur ses possibilités de croissance.

En outre, si la croissance de la Société se déroule comme prévu, son parc de magasins comptera une forte proportion de magasins aux antécédents d'exploitation assez courts. Si les résultats moyens de ces nouveaux magasins n'atteignaient pas des niveaux comparables à ceux des magasins existants, les activités et les résultats financiers de la Société pourraient s'en ressentir de manière significative.

Par ailleurs, en février 2013, la Société, par l'intermédiaire d'une filiale en propriété exclusive, a conclu une convention avec Dollar City, une chaîne de magasins à un dollar établie au Salvador, selon laquelle elle met son expertise commerciale à la disposition de Dollar City et fournit à cette dernière des services d'approvisionnement. La Société estime que ce partenariat avec un partenaire local de bonne réputation qui possède une grande expérience commerciale permettra à Dollarama d'évaluer les possibilités de croissance en Amérique latine, tout en continuant de mettre l'accent sur la consolidation de sa position dominante sur le marché canadien. Cependant, si la gamme de produits offerts n'était pas bien accueillie par les clients locaux ou si Dollar City était incapable d'adapter localement le concept de Dollarama et d'agrandir son réseau de magasins, il pourrait en résulter des conséquences défavorables sur les plans d'expansion de Dollarama en Amérique latine.

### *Structure juridique*

Dollarama inc. est une société de portefeuille et une partie importante de son actif est constituée des participations dans ses filiales. Par conséquent, la Société est assujettie aux risques attribuables aux filiales de Dollarama inc. En tant que société de portefeuille, Dollarama inc. exerce la quasi-totalité de ses activités par l'entremise de ses filiales, qui génèrent la quasi-totalité des produits des activités ordinaires de Dollarama inc. En conséquence, les flux de trésorerie et la capacité de Dollarama inc. de respecter ses obligations financières et de saisir des occasions de progrès actuelles ou futures sont tributaires des résultats de ses filiales et de leurs distributions à Dollarama inc. La possibilité pour ces entités de verser des dividendes et d'autres distributions dépendra de leurs résultats d'exploitation et pourrait être limitée par diverses restrictions de nature contractuelle. Les filiales de Dollarama inc. étant des entités juridiques distinctes, elles n'ont aucune obligation de mettre des fonds à la disposition de Dollarama inc., sauf dans le cas d'une filiale qui est garante des obligations de Dollarama inc. En cas de liquidation d'une de ses filiales par suite d'une faillite, les porteurs de titres de créance et les créanciers commerciaux auront généralement droit au paiement de leurs créances sur l'actif de ces filiales avant paiement de toute distribution à Dollarama inc.

### **Risques liés à la poursuite des activités**

#### *Conditions météorologiques défavorables, catastrophes naturelles et événements géopolitiques*

La survenance de catastrophes naturelles, comme des tremblements de terre et des ouragans, de conditions météorologiques inhabituellement défavorables, de pandémies, de boycottage et d'événements géopolitiques, comme des troubles civils dans des pays dans lesquels les fournisseurs de la Société sont situés et des actes terroristes, ou d'autres troubles semblables, pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités et les résultats financiers de la Société. De plus, les conséquences de tels événements sur ses activités et ses résultats financiers pourraient être exacerbées s'ils se produisaient pendant une période de l'année où les ventes sont généralement plus élevées, comme la période des Fêtes ou d'autres jours fériés et fêtes importants.

Ces événements pourraient entraîner des dommages matériels aux biens de la Société, augmenter les coûts énergétiques, notamment du carburant, entraîner la fermeture temporaire ou permanente des entrepôts ou du centre de distribution (qui sont tous situés à Montréal, au Québec, non loin du siège social de la Société), ou la fermeture temporaire ou permanente d'un ou plusieurs magasins, retarder l'ouverture de nouveaux magasins, créer une pénurie temporaire de main-d'œuvre dans un marché, interrompre d'une manière temporaire ou à long terme l'approvisionnement en produits de certains fournisseurs locaux ou étrangers, interrompre temporairement le transport de biens provenant de l'étranger, retarder la livraison de biens aux entrepôts, au centre de distribution ou aux magasins, réduire temporairement la disponibilité de produits dans les magasins, diminuer temporairement l'achalandage des magasins et perturber les systèmes informatiques. Ces facteurs pourraient avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités et les résultats financiers de la Société.

#### *Assurance*

La garantie d'assurance de la Société comprend des franchises, des montants autoassurés, des limites de garantie et des dispositions analogues qui sont, de l'avis de la direction, prudents compte tenu de la nature et de la taille des activités de Dollarama. Toutefois, il existe certains types de pertes qui ne peuvent pas être assurés ou que la direction a choisi de ne pas assurer, dans certains cas parce qu'elle est d'avis qu'il n'est pas raisonnable de le faire d'un point de vue économique, comme les pertes causées par des actes de guerre, les catastrophes nucléaires, les pandémies, les risques d'atteinte à la réputation, les problèmes de chaîne d'approvisionnement, certains risques informatiques, les rappels de produits, le roulement des employés, les grèves et certaines catastrophes naturelles. Ce type de pertes, si elles sont importantes, pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités et les résultats financiers de la Société. De plus, certains événements importants peuvent entraîner des pertes considérables pour l'industrie de l'assurance et avoir des conséquences défavorables significatives sur la disponibilité d'une garantie d'assurance adéquate ou entraîner des hausses excessives de primes. Pour compenser les tendances négatives du marché de l'assurance, il est possible de s'autoassurer pour un montant plus élevé, d'accepter des franchises plus élevées ou de réduire le montant de la garantie en réponse à des changements du marché. Même si la Société continue de souscrire une assurance de biens en cas de catastrophe, elle est dans les faits autoassurée pour les pertes matérielles jusqu'à concurrence du montant de ses franchises. Si la Société devait subir un nombre de ces pertes plus élevé que prévu, cela pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur ses activités et ses résultats financiers.

## **Risques juridiques et réglementaires**

### ***Responsabilité du fait des produits et rappels de produits***

La Société vend des produits fabriqués par des fabricants externes. Ces fabricants pourraient ne pas respecter les exigences en matière de sécurité des produits ou les normes de contrôle de la qualité de la Société, et la Société pourrait ne pas être en mesure de déceler le problème avant la livraison de la marchandise à ses magasins et la vente aux clients. Par conséquent, les produits vendus par la Société peuvent l'exposer à des réclamations liées à la responsabilité du fait des produits en raison de préjudices corporels, de décès ou de dommages matériels causés par ces produits, et pourraient forcer la Société à mettre en œuvre des mesures ou à agir en tant que partie défenderesse dans le cadre de litiges. En outre, si les fournisseurs n'étaient pas capables de procéder à un rappel de produits ne respectant pas les normes de qualité de la Société ou ne voulaient pas le faire, la Société pourrait devoir retirer les produits de ses tablettes ou procéder à leur rappel à un coût important. Les réclamations en responsabilité du fait des produits et rappels de produits, les retraits ou les remplacements de produits pourraient nuire à la réputation de la Société et à l'acceptation de ses produits par la clientèle, ce qui pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur ses activités et ses résultats financiers. Même si la Société souscrit une assurance responsabilité civile pour répondre aux réclamations éventuelles, elle ne peut pas garantir que cette assurance conviendra à la responsabilité engagée réellement, qu'elle sera suffisante, ou qu'elle continuera d'être disponible et, le cas échéant, à des conditions raisonnables d'un point de vue économique. Les réclamations en responsabilité du fait des produits et les rappels, retraits ou remplacements de produits pourraient avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités et les résultats financiers de la Société.

### ***Poursuites***

Les activités de la Société sont assujetties au risque que des poursuites soient intentées par des employés, des clients, des consommateurs, des fournisseurs de produits ou de services, d'autres partenaires d'affaires, des concurrents, des actionnaires, des organismes gouvernementaux ou d'autres personnes notamment dans le cadre de recours privés, de recours collectifs, de recours administratifs et de recours réglementaires et autres, y compris, dans le cas des recours administratifs, à la suite d'examens effectués par les autorités fiscales. Le résultat de ces poursuites, plus particulièrement des recours collectifs, des recours réglementaires et des réclamations en droit de la propriété intellectuelle, est difficile à évaluer ou à quantifier. Les demandeurs dans ce type de recours ou de réclamations peuvent tenter d'obtenir le remboursement d'importants montants ou de montants indéterminés, et l'ampleur des pertes possibles liées à ces recours ou à ces réclamations peut demeurer inconnue pendant de longues périodes. En outre, certains de ces recours ou de ces réclamations, s'ils sont tranchés contre la Société ou réglés par elle, pourraient ajouter des passifs significatifs à ses états financiers, ou avoir des conséquences défavorables sur son résultat d'exploitation, si elle devait modifier ses activités d'exploitation. Également, dans le cadre de ses activités commerciales, la Société est assujettie aux examens effectués par les autorités fiscales. Rien ne garantit qu'à la suite de ces examens les autorités fiscales ne contesteront pas les déclarations de revenus de la Société.

Les frais de défense à l'égard des recours peuvent être importants. Ces recours, notamment des recours liés à la sécurité des produits, pourraient entraîner de la publicité négative qui pourrait avoir une incidence défavorable sur la perception des activités ou de la marque de la Société par les clients, sans égard au fait que les allégations soient fondées ou que la Société soit ou non jugée responsable. Par conséquent, des poursuites pourraient avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités et les résultats financiers de la Société.

### ***Contexte réglementaire***

La Société est assujettie à bon nombre de lois et règlements qui concernent, entre autres, les permis et licences, la sécurité des produits, les pratiques de travail, la santé et la sécurité, la qualité des marchandises et l'étiquetage, la protection de l'environnement, ainsi que les politiques se rapportant à ses fournisseurs et aux pays où ils sont situés ou d'où ils importent, les politiques de commerce extérieur, les droits de douane et les autres droits imposés sur les importations, les sanctions commerciales imposées à certains pays, la limitation des importations de certains types de marchandises ou de marchandises contenant certains matériaux provenant de certains pays, et d'autres facteurs liés aux activités de la Société.

Le respect de ces lois et règlements, l'adoption de lois et règlements nouveaux ou des modifications touchant les lois et règlements existants ou l'interprétation, la mise en œuvre ou l'application des lois et règlements pourraient obliger la Société à apporter des modifications importantes liées aux systèmes ou à l'exploitation ou l'obliger à effectuer des dépenses importantes ou à engager des coûts substantiels, tous ces facteurs pouvant avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités et les résultats financiers de la Société. De plus, la conformité aux lois et règlements en dehors des délais prescrits ou la non-conformité à ces lois et règlements pourrait donner lieu à des poursuites ou à des mesures d'exécution de la loi par le gouvernement, ou entraîner le paiement d'amendes ou de pénalités et nuire à la réputation de la Société, ce qui pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur ses activités et ses résultats financiers.

En outre, comme la stratégie d'approvisionnement de la Société repose en grande partie sur des marchandises importées directement de l'étranger, principalement de la Chine, toute violation des lois et règlements locaux applicables par un ou plusieurs fournisseurs, notamment les lois et règlements qui concernent, entre autres, les pratiques de travail et la santé et la sécurité, pourrait aussi avoir des conséquences défavorables significatives sur l'image de marque et la réputation de la Société.

#### ***Conformité aux normes environnementales***

En vertu de diverses lois et de divers règlements environnementaux fédéraux, provinciaux et locaux, les propriétaires ou les occupants actuels ou passés de terrains peuvent être tenus responsables des coûts liés aux enquêtes sur les substances dangereuses se trouvant sur le terrain, à leur enlèvement et à leur surveillance. Ces lois et règlements imposent souvent la responsabilité sans égard à la faute.

Certaines des installations que la Société occupe sont en activité depuis de nombreuses années et, au fil du temps, les anciens propriétaires ou occupants ou la Société pourraient avoir produit ou éliminé des substances qui sont ou pourraient être considérées comme dangereuses. Par conséquent, il est possible que des responsabilités environnementales découlent à l'avenir de la production et de l'élimination de ces substances dangereuses. Bien que la Société n'ait pas été avisée, ni n'ait connaissance d'aucune responsabilité importante, réclamation ou non-conformité en matière d'environnement, elle pourrait devoir engager des frais à l'avenir à l'égard de ses installations afin de respecter les lois et règlements sur l'environnement ou de corriger les violations de ceux-ci.

Dans le cours normal de ses activités, la Société utilise, stocke, manipule ou élimine parfois des produits ménagers et des produits de nettoyage qui sont classés substances dangereuses aux termes de diverses lois et de divers règlements environnementaux. La Société ne peut prévoir les lois ou les règlements environnementaux qui pourront être promulgués à l'avenir ni la façon dont les lois ou règlements actuels seront appliqués ou interprétés. Elle pourrait devoir engager d'autres frais, qui pourraient s'avérer plus importants que prévu, pour se conformer à des lois ou à des règlements plus rigoureux, de même qu'à des politiques d'application de la législation plus rigoureuses des organismes de réglementation ou à une interprétation plus stricte des lois et règlements actuels, ce qui pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur ses activités et ses résultats financiers.

#### **Contrôles et procédures de communication de l'information et contrôle interne à l'égard de l'information financière**

Le chef de la direction et le chef de la direction financière de la Société sont responsables de l'établissement et du maintien des contrôles et procédures de communication de l'information de la Société, notamment le respect de la politique de communication de l'information adoptée par la Société. Selon la politique de communication de l'information, tout le personnel doit tenir les membres de la haute direction informés de l'ensemble des informations significatives ayant une incidence sur la Société, de manière à leur permettre d'évaluer et d'analyser ces informations et de déterminer s'il est pertinent de les communiquer au public et, le cas échéant, à quel moment. Le chef de la direction et le chef de la direction financière ont évalué l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information de la Société comme l'exige le Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs. Ils ont conclu que, en date du 29 janvier 2017, la conception et le fonctionnement des contrôles et procédures de communication de l'information de la Société fournissaient une assurance raisonnable que l'information significative concernant le présent rapport de gestion, les états financiers consolidés et les autres documents de divulgation leur a été communiquée en temps opportun.

La direction a élaboré un système de contrôle interne à l'égard de l'information financière visant à fournir une assurance raisonnable que l'information financière publiée est fiable et que les états financiers ont été préparés en conformité avec les PCGR. En outre, la conception du contrôle interne à l'égard de l'information financière fournit une assurance raisonnable que l'information financière de la Société est fiable et que ses états financiers ont été préparés, aux fins de la publication d'informations, en conformité avec les PCGR. Le chef de la direction et le chef de la direction financière sont responsables de l'élaboration du contrôle interne à l'égard de l'information financière ou de la supervision de son élaboration.

En date du 29 janvier 2017, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont évalué l'efficacité de nos contrôles et procédures de communication de l'information et de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière. En se fondant sur ces évaluations, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu que nos contrôles et procédures de communication de l'information et notre contrôle interne à l'égard de l'information financière étaient efficaces au 29 janvier 2017. Aux fins de l'évaluation de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière, nous avons utilisé les critères établis dans la version de 2013 du document *Internal Control – Integrated Framework* du Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (souvent désigné le « cadre du COSO de 2013 »).

Aucune modification apportée au contrôle interne à l'égard de l'information financière au cours de la période comptable commençant le 1<sup>er</sup> février 2016 et se terminant le 29 janvier 2017 n'a eu, ou n'est raisonnablement susceptible d'avoir, une incidence significative sur notre contrôle interne à l'égard de l'information financière.

### **Dividende**

Le 30 mars 2017, la Société a annoncé que son conseil d'administration avait approuvé une augmentation de 10 % du dividende en trésorerie trimestriel à l'intention des porteurs de ses actions ordinaires, le faisant passer de 0,10 \$ par action ordinaire à 0,11 \$ par action ordinaire. Ce dividende en trésorerie trimestriel de la Société sera versé le 3 mai 2017 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 21 avril 2017. Le dividende est désigné comme un « dividende déterminé » aux fins de l'impôt du Canada.

Le conseil d'administration est d'avis que ce nouveau dividende trimestriel est approprié compte tenu des flux de trésorerie actuels, du résultat et de la situation financière de Dollarama ainsi que d'autres facteurs pertinents. Il est prévu que le dividende demeure à ce niveau, sous réserve de l'évaluation continue par le conseil d'administration des besoins en capital futurs de Dollarama ainsi que de sa performance financière, de sa situation de trésorerie, de ses perspectives et d'autres facteurs que le conseil d'administration juge pertinents.

Le versement de chaque dividende trimestriel demeure assujéti à la déclaration du dividende en question par le conseil d'administration. Le montant réel de chaque dividende trimestriel ainsi que les dates de déclaration, d'inscription et de versement demeurent à la discrétion du conseil d'administration.

### **Offre publique de rachat dans le cours normal des activités**

Au cours de la période 12 mois close le 16 juin 2016, la Société était autorisée à racheter aux fins d'annulation au plus 11 797 176 actions ordinaires (soit 10 % du flottant à la clôture des marchés le 9 juin 2015) (« l'offre de rachat de 2015-2016 »).

Le 8 juin 2016, la Société a annoncé que le conseil d'administration avait approuvé le renouvellement de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités et qu'elle avait obtenu l'autorisation de la Bourse de Toronto (la « TSX ») en vue du rachat aux fins d'annulation d'au plus 5 975 854 actions ordinaires (soit 5,0 % des 119 517 081 actions ordinaires émises et en circulation à la clôture des marchés le 7 juin 2016) au cours de la période de 12 mois allant du 17 juin 2016 au 16 juin 2017 (« l'offre de rachat de 2016-2017 »).

Dans le cadre de l'offre de rachat de 2016-2017, la Société a établi le 10 janvier 2017 un programme de rachat d'actions spécifique avec un tiers en vue du rachat d'actions ordinaires par voie de rachats quotidiens, sous réserve des conditions d'une ordonnance de dispense des règles sur les offres publiques de rachat délivrée par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario. Le prix que la Société a payé pour les actions ordinaires a été négocié par la Société et le tiers, et représente un escompte par rapport au cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires sur les marchés canadiens à la date de chaque achat. Un total de 1 120 040 actions ordinaires ont été rachetées dans le cadre de ce programme spécifique, soit la totalité des actions ordinaires rendues disponibles par le tiers, pour un prix d'achat global de 110,4 M\$. Le programme a officiellement pris fin le 13 mars 2017.

Le nombre total d'actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation aux termes de l'offre de rachat de 2015-2016 et de l'offre de rachat de 2016-2017 au cours de l'exercice 2017 s'est élevé à 7 420 168 actions ordinaires, pour une contrepartie en trésorerie totalisant 705,4 M\$. Pour l'exercice 2017, le capital-actions de la Société a été réduit de 26,7 M \$ et le reliquat de 678,8 M\$ a été porté en réduction des résultats non distribués.

Un sommaire de tous les rachats d'actions effectués aux termes de l'offre de rachat de 2015-2016 et de l'offre de rachat de 2016-2017 jusqu'au 29 janvier 2017, dernier jour de l'exercice 2017, est présenté dans le tableau suivant :

<b>Offre publique de rachat dans le cours normal des activités</b>	<b>Période couverte</b>	<b>Nombre d'actions rachetées aux fins d'annulation (en milliers)</b>	<b>Prix moyen pondéré par action \$</b>	<b>Valeur des actions rachetées aux fins d'annulation (en milliers) \$</b>
Offre de rachat de 2015-2016	Du 17 juin 2015 au 16 juin 2016	9 562	85,75	819 976
Offre de rachat de 2016-2017	Du 17 juin 2016 au 29 janvier 2017	4 288	98,32	421 604
		<u>13 850</u>	<u>89,64</u>	<u>1 241 580</u>

Un sommaire de tous les rachats d'actions effectués au cours de l'exercice 2016 et de l'exercice 2017 est présenté dans le tableau suivant :

<b>Période couverte</b>	<b>Nombre d'actions rachetées aux fins d'annulation (en milliers)</b>	<b>Prix moyen pondéré par action \$</b>	<b>Valeur des actions rachetées aux fins d'annulation (en milliers) \$</b>
Exercice 2016	7 729	80,91	625 367
Exercice 2017	7 420	95,07	705 447
	<u>15 149</u>	<u>87,85</u>	<u>1 330 814</u>

#### **Données sur les actions**

Le capital-actions en circulation de la Société est constitué d'actions ordinaires. Un nombre illimité d'actions ordinaires est autorisé et au 29 mars 2017, 114 259 109 actions ordinaires étaient émises et en circulation. En outre, il y avait 2 572 000 options émises et en cours au 29 mars 2017, chacune pouvant être exercée pour acquérir une action ordinaire. En supposant l'exercice de toutes les options en cours, il y aurait eu 116 831 109 actions ordinaires émises et en circulation sur une base diluée au 29 mars 2017. Se reporter à la note 12 des états financiers consolidés audités annuels de la Société pour l'exercice 2017 pour plus d'information à ce sujet.

#### **Autres informations**

D'autres informations concernant la Société, dont sa plus récente notice annuelle, sont disponibles sur SEDAR, à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com). La Société est une société ouverte inscrite à la TSX sous le symbole « DOL ».